



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Participation au processus décisionnel et impacts socioéconomiques des projets et programmes de développement au Burkina Faso

Présenté par

Mahamoudou KIEMTORE

Pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : Administration – Gestion.

Spécialité : Management de projets

Le 28 mars 2011

Devant le jury composé de :

Danièle BORDELEAU Présidente

Professeure – Directrice du département Administration –Gestion,
Université Senghor

Lucien GENDRON Examineur

Professeur à l'Université de Québec à Chicoutimi

Ashraf SALAH EL DINE Examineur

Professeur à l'Académie Arabe des sciences et technologies,
Alexandrie

Remerciements

Pour que cette formation puisse être une réalité, il y a, ceux qui nous ont apporté leurs appuis matériels, financiers et des conseils. Nous exprimons notre reconnaissance et gratitude :

A Monsieur Etienne ZONGO, Directeur général du Fonds national pour l'Education et la Recherche (FONER), sans qui, cette formation ne sera pas une réalité ;

A Madame Danielle BORDELEAU, Directrice du département Administration-Gestion à l'université Senghor, qui, grâce à ses conseils précieux et ses orientations, ce travail de recherche a requis une qualité et pourra servir aussi bien à d'autres chercheurs, étudiants et praticiens ;

Au professeur Alain DELAGE, de l'Université de Limoges pour ses critiques et conseils ;

Au Professeur Thierno DIALLO, de l'Université du Québec à Chicoutimi, pour ses lectures et conseils ;

Aux enseignants qui nous ont dispensé des cours combien précieux et qui nous ont donné le goût de la perfection ;

Aux amis Adama Sawadogo, Jacob Yarabioula, Ibrahim Marico, pour les lectures qui ont apporté une qualité certaine à ce mémoire ;

A nos compatriotes promotionnaires de l'Université Senghor pour leur accueil fraternel et leur soutien durant cette formation ;

A nos promotionnaires du département Administration-Gestion pour leur esprit de solidarité manifesté à travers des échanges de connaissances et des bons moments passés ensemble durant cette formation ;

A nos amis Aly, Souleymane, Georges, Alassane, Amadé, Dieudonné, Emmanuel, Adama....pour leur appui à ma famille durant mon absence ;

A nos collègues de services pour les encouragements, conseils et intérêts exprimés à cette formation ;

A toutes les personnes qui nous ont soutenues d'une manière et d'une autre, nous leurs disons merci ;

Que toutes ces personnes trouvent dans cette modeste œuvre, le fruit de leurs efforts.

Qu'Allah le tout puissant puisse nous guider dans nos œuvres

Mahamoudou KIEMTORE

Dédicace

A

La mémoire de notre mère et notre frère arrachés prématurément à notre affection

Notre père qui nous exhorte à "faire feu de tout bois"

Mes frères et sœurs Mohamed, Alimata, Zoenabou, Moussa pour leur soutien multiple et indéfectible.

Naitre d'une même mère et bien s'entendre et s'entraider est une richesse.

Ma bien-aimée Zoenabou et notre fille Faouzia, je voudrais que vous trouviez dans ce travail, le fruit des moments passés loin de vous

Toute ma grande famille, qui m'a toujours témoigné d'une grande tendresse

Résumé

Le Burkina Faso a consenti, depuis des décennies, avec l'aide des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, des investissements colossaux dans le développement socio-économique et culturel. Ces investissements visent l'amélioration des conditions de vie des pauvres, qui représentent une forte proportion de la population totale burkinabé. Ils s'effectuent à travers des financements de projets et programmes de développement, qui ont un effet direct sur les conditions de vie socio-économiques des populations. Ce sont, des projets et programmes de santé, d'éducation, d'aménagements agro-sylvo-pastoraux et d'infrastructures.

Cependant, on constate que les résultats de beaucoup de projets sont en majorité en deçà des attentes. Plusieurs phénomènes expliquent l'échec des projets et programmes de développement au Burkina Faso, au nombre desquels, le manque participation des populations bénéficiaires à la prise de décision dans le processus de conception et de conduite des projets et programmes de développement.

Ce mémoire fait une analyse de l'incidence de la participation des populations bénéficiaires sur les résultats des projets et programmes de développement au Burkina Faso. Elle s'est faite à travers l'analyse des acteurs du processus de prise de décision aux différentes étapes des projets et programmes de développement, les mécanismes mis en place pour la participation, et les relations entre les différents acteurs du développement. L'approche qualitative a été utilisée dans la conduite de cette étude.

Au terme de l'étude, les résultats montrent que les populations bénéficiaires ne participent pas significativement dans le processus d'élaboration et de conduite des projets et programmes de développement. Les acteurs administratifs, politiques et les partenaires techniques et financiers ont une maîtrise du processus décisionnel aux différentes étapes de conception des projets et programmes de développement.

Enfin, l'étude propose des approches, mesures et outils qui peuvent contribuer à améliorer la participation des acteurs concernés aux différentes étapes des projets et programmes de développement.

Mot-clefs : participation, processus décisionnel, projet et programme de développement.

Abstract

Burkina Faso, for decades, with the help of the bilateral and multilateral donors, invested colossally in socio-economic and cultural development. These investments aim to improve the living conditions of poor people who represent a strong proportion of Burkina Faso's total population. They are made through the financing of development projects and programs, which had direct effect on the socio-economic living conditions of populations. They are projects and programs dedicated to health, education, agro-sylvo-pastoral developments and facilities.

However, it is observed that many projects do not brought expected results. Several phenomena can explain the failure of development projects and programs in Burkina Faso, notably, the lack of participation of beneficiary populations in the decision-making about the process of conception and running of development projects and programs.

This study analyses the impact of the participation of beneficiary populations on the failure or success of development projects in Burkina Faso. It will be carried out through the analysis of the actors of decision-making process at different stages of development projects and programs, mechanisms set up for participation, and relations between the different actors of development. Qualitative approach was favoured to carry out this study.

At the end of study, results point out that in Burkina Faso, beneficiary populations do not participate significantly in the process of elaboration and running of development projects and programs. The administrative, political actors and the technical and financial partners master the decision-making process at different stages of conception of development projects and programs.

Finally, this study offers approaches, measures and tools which can contribute to improve the participation of concerned actors at different stages of development projects and programs.

Key-words: Participation, decision-making process, development project and program.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- ACDI : Agence Canadienne de Développement International
- APD : Aide Publique au Développement
- BM : Banque Mondiale
- CSLP : Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
- DDC : Direction du Développement et de la Coopération suisse
- DEP : Direction des Etudes et de la Planification
- DGCOOP : Direction générale de la Coopération
- DGEP : Direction générale de l'Economie et de la Planification
- DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
- FAO : Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole
- FMI : Fonds Monétaire International
- IFI : Institutions de Bretton Woods
- INSD : Institut National des Statistiques et de la Démographie
- MAHRH : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
- MEBA : Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
- MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
- MID : Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
- MPTIC : Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication.
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
- OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- ONG : Organisations Non Gouvernementales
- PANEA : Plan d'Actions national de l'Efficacité de l'Aide au Développement
- PARECAP : Projet de Renforcement de l'Interface Etat-Secteur Privé-Société Civile
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PNGT : Programme National de Gestion des Terroirs
- PPTE : Pays Pauvre Très Endetté
- PTF : Partenaires Techniques et Financiers
- TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

Table des matières

Remerciements.....	i
Dédicace.....	ii
Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	v
Table des matières.....	vi
Liste des illustrations.....	ix
Introduction.....	1
Chapitre 1 : Problématique de la participation des populations bénéficiaires au processus décisionnel dans les projets de développement au Burkina Faso.....	4
1.1 Aperçu sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) du Burkina Faso.....	4
1.2 Les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration et de la mise en œuvre du CSLP.....	5
1.2.1 Les acteurs principaux du processus d'élaboration et de mise en œuvre du CSLP.....	6
1.2.2 Les acteurs secondaires ou subsidiaires dans le processus d'élaboration du CSLP.....	9
1.3 La crise de confiance entre acteurs du développement.....	10
1.4 Les mécanismes mis en place pour la participation.....	11
1.4.1 Les mécanismes institutionnels.....	11
1.4.2 Les mécanismes semi-institutionnels.....	12
1.5 Questions de recherche.....	13
1.5.1 Objectif général de l'étude.....	13
1.6 La synthèse des données de terrain.....	14
1.7 La synthèse des résultats attendus.....	15
Chapitre 2 : Participation des populations bénéficiaires au processus de prise de décision dans les projets de développement.....	16
2.1 Cadre conceptuel sur la participation, l'approche participative et le processus de prise de décision.....	16
2.1.1 Participation dans les projets de développement.....	16
2.1.2 L'approche participative dans les projets de développement.....	20
2.1.3 Les acteurs et les formes de participation dans les projets.....	23
2.1.4 Indicateurs de résultats et d'impacts des projets de développement.....	24
2.2 Processus de prise de décision.....	25
Chapitre 3 : Approche méthodologique.....	27
3.1 Choix de l'approche qualitative.....	27

3.2	Echantillonnage.....	27
3.3	Construction des outils d'enquête.....	28
3.4	Techniques de collecte des données.....	29
3.4.1	Analyse documentaire.....	29
3.4.2	Recherche webographique.....	29
3.4.3	Entretiens exploratoires.....	29
3.4.4	Entretiens semi-dirigés.....	30
3.4.5	Expériences professionnelles et observation sur le terrain.....	30
3.5	Techniques de traitement des données.....	30
3.5.1	Retranscription des données.....	31
3.5.2	Codage des données.....	31
3.6	Les techniques d'analyse des données.....	31
3.7	Les difficultés rencontrées.....	31
Chapitre 4 : Participation, processus décisionnel, impacts des projets et programmes de développement : Proposition d'une approche participative dans les projets et programmes au Burkina Faso		32
4.1	La participation des populations bénéficiaires aux différentes phases des projets et programmes de développement au Burkina Faso.....	32
4.1.1	Participation des bénéficiaires à l'identification des besoins.....	33
4.1.2	Place des populations bénéficiaires dans la planification des projets ou programmes.....	34
4.1.3	La participation à la mise en œuvre des projets de développement.....	35
4.1.4	Quelle place pour les bénéficiaires dans le suivi-évaluation des projets et programmes.....	36
4.1.5	Populations bénéficiaires et clôture des projets et programmes.....	37
4.2	Processus décisionnel dans la conception et la conduite des projets de développement.....	39
4.3	Perception des impacts des projets et programmes au Burkina Faso.....	40
4.4	Propositions pour une approche participative aux différentes étapes des projets et programmes.....	42
4.4.1	Propositions pour une meilleure implication des populations bénéficiaires aux différentes étapes des projets.....	42
4.4.2	Propositions pour une approche participative aux différentes phases des projets de développement.....	44
Conclusion.....		48
Références bibliographiques.....		50
Annexes.....		55
Annexe 1 : Informations générales sur le Burkina Faso (MEF, Juin 2010).....		55
Annexe 2 : Synthèse du rapport sur la coopération pour le développement 2009 – Burkina Faso (MEF, Juin 2010).....		57

Annexe 3 : Indicateurs de base du Burkina Faso 59

Liste des illustrations

Liste des figures

Figure 1	: Les principaux bailleurs de fonds multilatéraux (en millions de dollars).....	6
Figure 2	Les dix principaux bailleurs de fonds bilatéraux (en millions de dollars).....	6
Figure 3	: Répartition de l'aide publique reçue par le Burkina Faso en 2009 par type d'assistance	7
Figure 4	: Synthèse des résultats sur avantages liés à la participation.....	38
Figure 5	: Synthèse des données sur facteurs favorisant la réussite d'un projet de développement ..	39

Liste des tableaux

Tableau 1	: Synthèse des données sur le niveau d'implication des acteurs aux différentes étapes du projet et programme.....	10
Tableau 2	: Proposition d'un tableau de référence pour une implication des acteurs aux différentes phases d'un projet de développement	46
Tableau 3	: Grille d'analyse du degré d'implication du bénéficiaire aux différentes étapes du projet de développement	46

Introduction

Après la seconde guerre mondiale, le plan Marshall, financé par les Etats-Unis, a permis de mobiliser d'importantes ressources pour la reconstruction de l'Europe. On a assisté à un relèvement spectaculaire de l'Europe après la guerre et l'avènement d'un boom économique qu'on a qualifié des « trente glorieuses » et qui couvrent les années 1950-1970. C'est dans cette même logique qu'est née l'idée qu'un apport massif de capitaux pouvait contribuer à sortir les anciennes colonies d'Afrique qui venaient d'accéder à l'indépendance, de leur marasme économique.

Les Nations Unies ont proclamé les années 1997-2006 « première décennie des Nations unies pour l'élimination de la pauvreté » et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a fait de l'éradication de la pauvreté son cheval de bataille dans la poursuite du développement humain durable. Tenant compte de la pauvreté dans le continent africain, ce dernier était au centre de cette stratégie. En effet, 32 des 48 pays les moins avancés et 34 des 45 pays considérés comme ayant un niveau de développement humain très faible dans le rapport mondial sur le développement humain durable de 1997, se trouvent en Afrique (PNUD, 1997). En septembre 2000, les Chefs d'Etats et de Gouvernement de plus 169 pays s'engagent avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à relever le défi de la pauvreté dans le monde d'ici 2015. Cependant, il faut noter que les beaucoup de pays en développement, parmi lesquels le Burkina Faso, reconnaissent d'ores et déjà que l'atteinte des OMD est presque qu'impossible à l'horizon 2015.

Dans cet élan international pour le développement, le Burkina Faso, pays enclavé avec une population de 14 017 262 habitants (INSD, 2006), un taux de mortalité de 11,80 pour mille, un taux de scolarisation primaire de 72, 4% et post primaire de 20,1%, a fait l'objet d'importants investissements sous forme d'aide aux projets ou programmes des bailleurs de fonds, des agences et institutions spécialisées des Nations Unies, des ONG, etc. A titre d'exemple, l'aide projets et programmes de développement pour l'année 2009 au Burkina Faso monte à 797,30 millions de dollars US, soit 64,89% de l'aide publique au développement et répartie entre 302 projets et programmes de développement (MEF, 2010). Cependant, il est unanimement reconnu que beaucoup de projets et programmes de développement ne produisent pas les résultats escomptés. Beaucoup d'investissements publics se sont soldés par des échecs ou des résultats insatisfaisants et, plusieurs raisons se prêtent à l'explication de ces faits.

L'aide fournie pour mettre en œuvre les actions du développement ne sont pas toujours en phase avec les réalités socioéconomiques, politiques et culturelles des pays bénéficiaires. Il est de plus en plus accepté que, quelles que soient les ressources potentielles d'un projet ou d'un programme de développement, notamment dans les secteurs sociaux, la réalisation effective, est intimement liées à l'implication des populations bénéficiaires. En d'autres termes, l'intervention des bailleurs devrait se baser, pour un maximum d'effets, sur la compréhension et/ou l'appropriation tirant elle-même sa source de la situation vécue par les populations (Ouedraogo, 1992). L'intervention des partenaires techniques et financiers (PTF) dans la lutte contre la pauvreté peut être encore plus efficace s'il y a concordance

entre les intensions, les visions des décideurs nationaux, internationaux et les perceptions des populations bénéficiaires. Alors que pendant longtemps, le seul rôle qui était dévolu à la population bénéficiaire n'a consisté qu'à fournir de la main d'œuvre moins chère, le plus souvent gratuite par une mobilisation obligatoire ou une participation résignée aux différents projets et programmes d'investissement public de développement.

A partir des années 1980, les bailleurs de fonds se sont mis à la recherche de nouvelles solutions pour parer à l'échec des investissements pour le développement dans les pays en développement, au nombre desquels le Burkina Faso. De ces recherches, il ressort que le développement ne saurait se réaliser sur la seule base économique. Sans prise en compte de la spécificité socioculturelle de chaque pays et l'implication des populations bénéficiaires, les actions de développement connaîtront difficilement des réussites.

Au Burkina Faso, la problématique du développement, reste préoccupante. Les méthodes élaborées et mises en œuvre sont critiquées et souvent remises en cause. Les bailleurs de fonds, l'Etat, la société civile, les institutions spécialisées des Nations Unies, les chercheurs, les experts et spécialistes de développement sont toujours à la recherche d'une approche adaptée à la réalité des différents acteurs du développement au Burkina Faso. L'approche participative dans la conception et la conduite des projets et programmes de développement est l'outil le plus utilisé et recommandé, ces dernières décennies. Mais, son utilisation dans le cas du Burkina connaît beaucoup de difficultés et n'a pas toujours produit les effets escomptés en matière de développement.

Cependant, la priorité du Burkina Faso est de réduire la pauvreté au sein des populations (surtout rurales). Les efforts sont entrepris à ce sens à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement ces dernières décennies. Ce fût le cas du Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté depuis 2000. Aussi, affiche-t-il la volonté politique d'impliquer les populations dans les actions de développement, en vue de répondre plus à leurs aspirations et attentes réelles. Ceci passe par la participation de ces populations aux différentes phases du cycle de vie des projets et programmes de lutte contre la pauvreté.

C'est en vue de participer à cet effort que nous avons entrepris cette étude qualitative, dont l'objectif est d'analyser l'incidence de la participation des populations bénéficiaires sur les résultats des projets et programmes de développement au Burkina Faso. L'apport de cette analyse serait la proposition d'une approche pour une implication effective des populations bénéficiaires aux différentes phases des projets et programmes, ce pour, une amélioration des impacts des projets sur les conditions de vie de celles-ci. Ainsi, cette étude ne prend en compte que les projets et programmes exécutés, notamment en milieu rural, par l'Etat burkinabé dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Elle vise essentiellement à répondre à la question centrale suivante : Quelles sont les incidences de la participation des populations bénéficiaires sur les impacts socio-économiques des projets et programmes de développement au Burkina Faso ?

Autrement dit, la participation populaire peut-elle améliorer les impacts des projets et programmes de développement ?

La présente étude s'articulera autour de quatre chapitres. Le premier chapitre abordera la question de la participation dans les projets et programmes au Burkina Faso, à travers une analyse des acteurs et des mécanismes. Le second chapitre sera consacré à l'analyse documentaire dans le domaine spécifique de l'approche participative et du processus décisionnel. Cette recension d'écrits nous permettra de faire une analyse critique des différentes approches qui nous serviront de guide tout au long de notre étude. Le troisième chapitre fait la description de la démarche méthodologique utilisée pour aboutir à nos résultats. Il fait ressortir les procédures, les outils et techniques utilisés dans le cadre de la présente étude. Le dernier chapitre abordera d'une part, la restitution et discussion des résultats de notre étude, et d'autre part, les propositions pour une approche participative dans les projets au Burkina Faso.

Chapitre 1 : Problématique de la participation des populations bénéficiaires au processus décisionnel dans les projets de développement au Burkina Faso

Au cours de ces trois dernières décennies, la question de la participation des acteurs dans les politiques de développement est devenue une des caractéristiques déterminantes de la bonne gouvernance. Les approches participatives de la gouvernance ont émergé de modes descendants de prise de décision inefficaces et largement improductifs, qui caractérisaient généralement la gestion du développement dans les années 1970 et au début des années 1980. Vers la moitié des années 1980, une nouvelle façon de penser la gestion du développement vit le jour : l'approche basée sur la participation populaire dans les actions des projets. Cette vision s'est dynamisée avec les débuts de la notion du développement durable.

Les approches participatives sont devenues un instrument incontournable pour un processus de prise de décision plus efficace et productif, et elles doivent être appliquées dans tous les secteurs de développement (éducation, santé, agriculture, gestion des ressources naturelles, etc.). La participation des acteurs, et notamment celle des populations bénéficiaires s'avère extrêmement bénéfique dans la conception des politiques de développement. Beaucoup de pays élaborèrent des législations et établissent des mécanismes afin de permettre la participation ou l'implication des acteurs dans la prise de décision. Toutefois, il convient de noter que les approches participatives varient largement dans la pratique. La manière dont la participation se déploie est fonction de la façon dont les acteurs interprètent, se représentent ou utilisent les termes et les notions liées à l'approche participative : consultation, implication publique, implication des acteurs sont autant de notions associées aux approches participatives. Aussi, le niveau auquel a lieu l'implication (villageois, départemental, provincial, régional), la culture nationale de prise de décision et le système politico-administratif du pays concerné sont déterminants dans l'implication ou la participation des acteurs. L'ensemble des facteurs ci-dessus évoqués sont des facteurs de réussite ou d'échec de l'approche participative dans le processus de prise de décision dans les projets et programmes de développement.

Ainsi, Burkina Faso, l'analyse de la question de la participation populaire aux différentes phases des projets de développement se fera à travers le cas de l'élaboration et de la mise en œuvre du CSLP.

1.1 Aperçu sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) du Burkina Faso

La réunion annuelle de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI), tenue en septembre 1999, a décidé que l'initiative d'allègement de la dette des Pays pauvres très endettés (PPTTE) et les opérations de prêts futurs de la BM et de du FMI seraient conditionnées par l'élaboration d'une stratégie participative de réduction de la pauvreté. Chaque gouvernement des PPTTE se doit donc d'élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté en collaboration avec la société civile, les populations pauvres, et la présenter sous forme de Cadre Stratégique de Lutte contre Pauvreté (CSLP)

ou de Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP). En résumé, on peut en déduire que le CSLP a été élaboré sous l'impulsion de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. La première version a été adoptée en 2000 et révisée en 2003. Ce document a pour objectif principal d'atteindre les OMD d'ici 2015. Il se définit comme « un document cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires fixés par le gouvernement. Il a pour vocation d'orienter ces objectifs sectoriels de chaque ministère et le choix des indicateurs de suivi des programmes et plans d'actions financés... » (MEF, 2003: 6). Le CSLP s'articule autour de quatre (04) axes principaux :

- ✓ accélérer la croissance et la fonder sur l'équité (maintenir le cadre macro-économique stable, accroître la compétitivité de l'économie, accélérer le développement du monde rural, appuyer les secteurs productifs ;
- ✓ garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base (promouvoir l'accès des pauvres au service de la santé, de l'éducation et à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement et améliorer le cadre de vie et leurs garantir une protection sociale) ;
- ✓ élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité (diminuer la vulnérabilité de l'activité agricole, intensifier et moderniser l'activité agricole, soutenir les organisations de producteurs, accroître et diversifier les revenus des ruraux, promouvoir l'emploi et la formation professionnelle, améliorer les conditions de vie et de travail des femmes, accroître le désenclavement);
- ✓ promouvoir la bonne gouvernance (bonne gouvernance politique, administrative, économique et locale).

Toute action de développement au plan national devrait s'insérer dans le cadre de ces axes et doit être en cohérence avec le programme présidentiel, basé sur la valorisation du capital humain, l'élargissement des opportunités de création de richesses, la modernisation des infrastructures économiques et des services, le raffermissement de la gouvernance, la promotion de la culture, des arts et du sport, le rayonnement international du Burkina Faso. Sur initiative des PTF, le CSLP est devenu une Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) depuis janvier 2011. Mais, les grandes orientations n'ont évolué que sensiblement. Quels sont les acteurs qui ont participé au processus d'élaboration et de mise en œuvre du CSLP au Burkina Faso ?

1.2 Les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration et de la mise en œuvre du CSLP

D'une manière générale, le terme « acteur », est restrictif dans sa compréhension. Dans le cadre de notre travail, il se rapporte à un individu ou un groupe d'acteurs qui a un intérêt manifeste dans un problème, dans un processus et qui peut jouer un rôle prépondérant dans la résolution de ce problème ou dans la conduite de ce processus. Il peut s'agir des acteurs du secteur public (ministères, organismes publics ou parapublics), des organismes donateurs multilatéraux ou bilatéraux (PTF), des acteurs bénéficiaires (populations pauvres) et ceux de la société civile. Dans le cadre de notre étude, nous distinguons les acteurs principaux des acteurs secondaires ou subsidiaires.

1.2.1 Les acteurs principaux du processus d'élaboration et de mise en œuvre du CSLP

Par « acteurs principaux », nous attendons ceux qui ont eu un pouvoir décisionnel dominant dans la conception du CSLP. A la lumière de nos enquêtes, ce sont les PTF et les acteurs politico-administratifs (MEF).

Les Partenaires techniques et financiers dans l'élaboration du CSLP

Le Burkina Faso est accompagné dans ses efforts de lutte contre la pauvreté par des agences de coopération multilatérale ou bilatérale. L'aide publique au développement reçue par le Burkina Faso en 2009 est évaluée à 1228,61 millions de dollars US contre 1023, 98 millions de dollars US en 2008. Et les parts importantes des contributions multilatérales et bilatérales se résument dans les graphiques suivantes :

Figure 1 : Les principaux bailleurs de fonds multilatéraux (en millions de dollars)

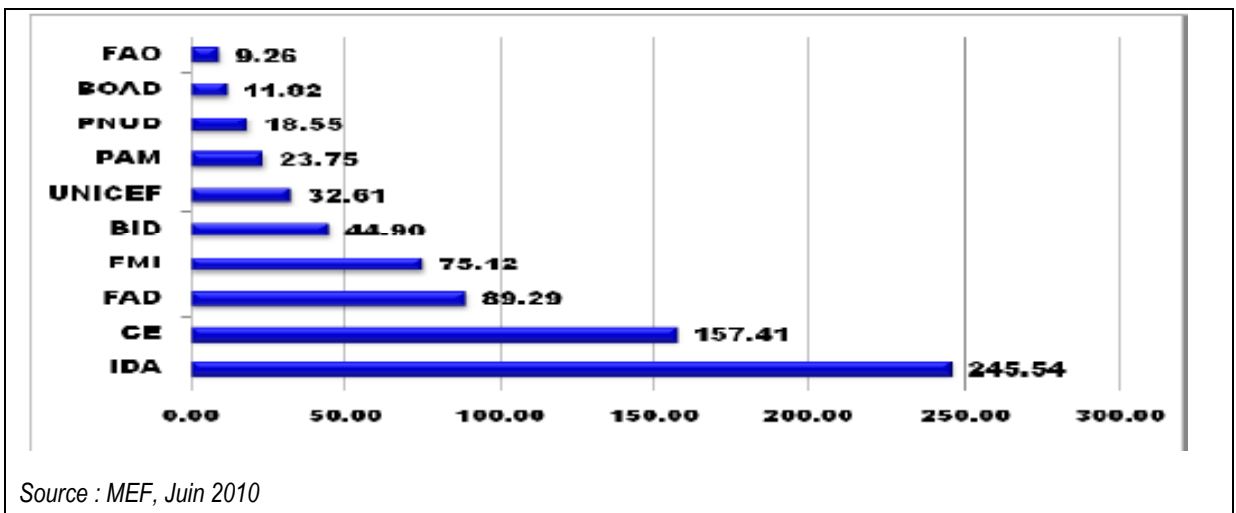
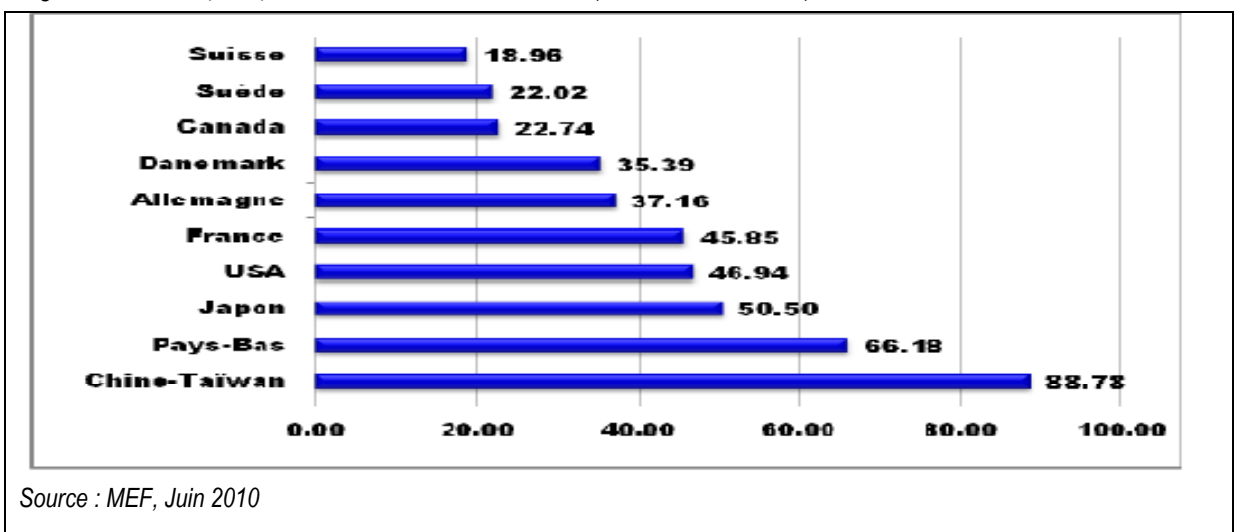
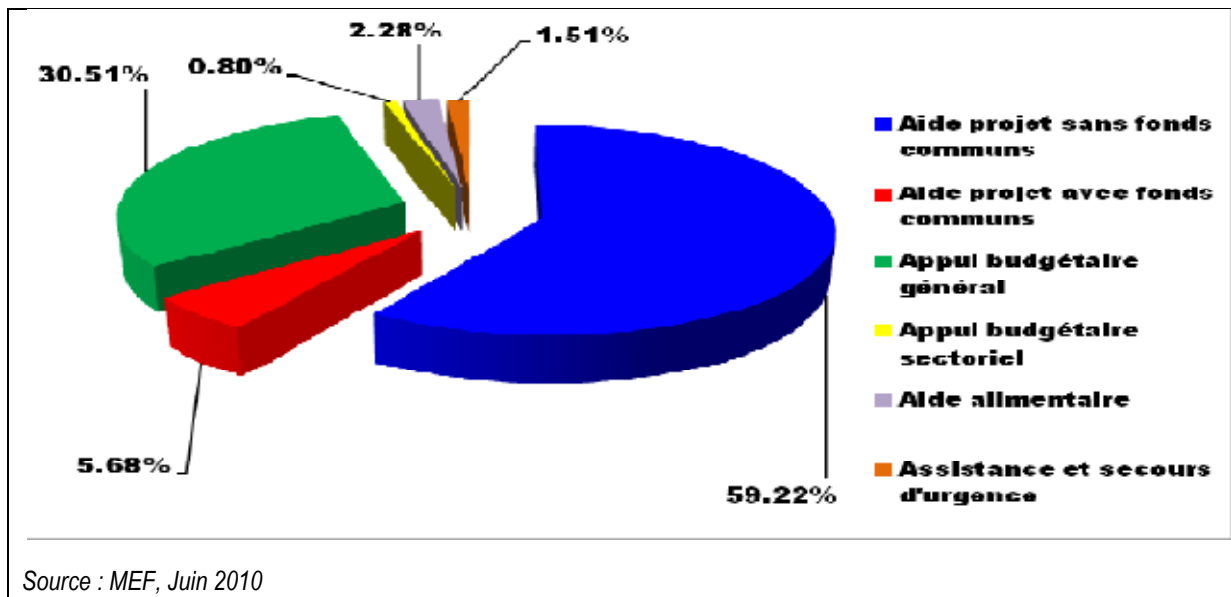


Figure 2 Les dix principaux bailleurs de fonds bilatéraux (en millions de dollars)



Ces aides sont octroyées sous forme d'aide projets ou programmes de développement avec fonds communs ou sans fonds communs, d'appui budgétaire et d'aide alimentaire. Toutefois, notre analyse ne s'intéresse qu'à l'aide projet et programme avec ou sans fonds communs, dont l'importance est illustrée par la graphique suivante :

Figure 3 : Répartition de l'aide publique reçue par le Burkina Faso en 2009 par type d'assistance



Il convient de noter que l'octroi de l'aide au développement n'est pas toujours sans conditionnalités. Les pays donateurs n'ont pas toujours la même vision des politiques de développement que les Etats bénéficiaires. Les PTF jouent un rôle très important dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. Ainsi, ils restent omnipotents aux différentes phases du processus d'élaboration des projets et programmes de développement. « Ils sont maîtres dans la conception et la mise en œuvre de nos projets de développement. Ils détiennent les cordons de la bourse et si l'Etat ne respecte pas les conditionnalités, ils ferment le robinet. A titre d'exemple, le taux d'absorption des fonds au Burkina Faso tourne toujours autour de 60 à 65% », note un cadre du MEF. Toutefois, sur le plan national, les acteurs administratifs et politiques ont marqué de leurs empreintes, le processus d'élaboration et de mise en œuvre du CSLP.

Les acteurs politico-administratifs dans le processus du CSLP

Les acteurs politico-administratifs sont les cadres administratifs et politiques. Dans la sphère étatique burkinabé, il faut souligner qu'il est difficile de faire la distinction entre les prérogatives administratives et politiques dans la conduite des affaires publiques. En effet, pour le processus d'élaboration du CSLP, le MEF a conduit le processus d'élaboration et de mise en œuvre du CSLP.

Le MEF est le principal acteur dans la négociation et la gestion de l'aide publique au développement. L'aide est mobilisée sur la base des politiques, programmes et projets de développement qui sont élaborés et soumis aux organismes de financement (PARECAP, 2008 : 8). Il assure également la mise

en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière économique et de développement. A ce titre d'exemple, il est chargé de l'élaboration, du suivi des plans et programmes de développement, de la définition de la politique de programmation et de financements des investissements publics, de l'orientation stratégique du gouvernement en plans et programmes de développement. « Au plan national, le MEF est l'interlocuteur privilégié des partenaires en matière de coopération économique, technique et financière. Pour ce faire, il assure la coordination générale de l'Aide Publique au Développement (APD) » (MEF, 2008 : 4). Le développement précédent montre que le MEF est l'acteur principal dans la conduite du processus d'élaboration et de conduite du CSLP au Burkina Faso. Il assure ce rôle de coordonnateur général des actions de développement à travers deux directions générales :

- La Direction générale de la Coopération (DGCOOP)

Depuis 1998, les conditions d'accès aux ressources extérieures ont été réglementées par la création de la DGCOOP. Elle est chargée au terme du décret n°2008-154/PRES/PM/MEF du 02 avril 2008, portant organisation du MEF :

- ✓ d'organiser les négociations dans le cadre des relations de coopération économique, technique et financière, au plan bilatéral et multilatéral, concourant au développement économique et social du Burkina Faso ;
- ✓ d'informer, coordonner, orienter et faciliter l'exécution des actions des ONG et associations intervenant au Burkina Faso.

En somme, il s'agit pour cette direction générale d'optimiser à travers les négociations internationales, le niveau des ressources nécessaires au développement économique du Burkina Faso.

- La Direction générale de l'Economie et de Planification (DGEP)

La DGEP assure la formulation des politiques de développement, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions de développement mises en œuvre avec ou sans participation des organismes extérieurs. Ainsi, elle joue un rôle central dans l'identification des besoins, la planification, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la clôture des projets et programmes de développement au Burkina Faso.

En somme, « si le processus de fabrication des politiques publiques recouvre la manière dont les problèmes publics sont conceptualisés et présentés au gouvernement pour être pris en charge, alors il est admis que la façon dont les acteurs participent à la conception, à la conduite de l'action publique renseigne sur le degré d'ouverture de l'espace de décision, notamment en terme de participation citoyenne » (Toko, 2009 : 5). Quel a été le degré d'ouverture du gouvernement burkinabé envers les populations bénéficiaires et de la société civile dans le processus d'élaboration du CSLP?

La réponse à cette question conduit à l'analyse du rôle des acteurs secondaires et subsidiaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du CSLP.

1.2.2 Les acteurs secondaires ou subsidiaires dans le processus d'élaboration du CSLP

En effet, le terme «acteurs secondaires» ne s'assimile pas aux acteurs qui n'ont pas d'intérêt direct dans le processus du CSLP. Il fait allusion au degré d'implication de ces acteurs dans le processus de prise de décision. Dans le cas du processus de conception et de mise en œuvre des projets et programmes de développement du CSLP, ce sont la société civile et les populations bénéficiaires.

La société civile dans la conception du CSLP au Burkina Faso

La société civile a connu un essor au Burkina Faso en faveur du processus démocratique amorcé depuis 1991. Elle s'est érigée en défenseur des intérêts de la population pauvre. Comptant des intellectuels dans ses rangs, elle a pendant longtemps été un porte parole de la couche pauvre de la société burkinabé. La société civile n'a pas été impliquée dans la première phase d'élaboration et de mise en œuvre du CSLP. Elle a revendiqué sa participation à l'élaboration des politiques de développement et, c'est à la relecture de la première version du CSLP en juillet 2003 qu'elle a été associée dans le processus de révision. Et comme pour exprimer son mécontentement, lors de son forum sur la relecture du CSLP tenu à Ouagadougou les 28, 29 et 30 juillet 2003, la société civile a fait la déclaration suivante : « Nous, représentants des organisations de la société civile, déplorons les conditions de son élaboration, de sa mise en œuvre et de son évaluation qui n'ont pas permis une large concertation avec les partenaires en général et, avec la société civile en particulier, ainsi que la faible implication des communautés à la base ». Et « désormais plus jamais rien pour nous sans nous ! », a-t-elle ajouté (CSLP, 2004 :8).

En somme, on peut noter que même avec la revendication de la société civile à participer, son implication dans le reste du processus « n'a été que de façade », conclut un responsable de la société civile.

La participation des populations bénéficiaires dans les projets de développement

La problématique de la participation des bénéficiaires dans les projets de développement est perçue par la plupart des institutions internationales, comme gage de la réussite de toute politique de développement. Il est de plus en plus évident qu'il faille inclure la dimension sociale dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de développement au Burkina Faso. L'exclusion des bénéficiaires du processus de décision, constitue un obstacle à un développement durable et équitable. Accepter que les populations deviennent constamment actives n'est pas facile pour les décideurs politiques, qu'elles cherchent à s'informer, à comprendre, à donner leur avis, à s'affirmer en qualité d'experts, qu'elles entrent dans les mécanismes des co-instructions, évaluent et contrôlent les choix effectués par les acteurs politiques et administratifs, apparaît comme une révolution dans la situation actuelle du Burkina Faso. Ainsi, « les hommes politiques au pouvoir veulent toujours montrer que c'est eux qui ont "bataillé dur" auprès des bailleurs de fonds pour avoir les ressources pour les populations, et par conséquent, les critiques sont perçues comme ingratitude », affirme un leader de la société civile

burkinabé. Et « de tels documents sont très complexes pour qu'on parle de participation des populations à la base. C'est technique et doit être traité par ceux qui en ont les compétences requises », soutient un responsable de l'administration publique.

En résumé, les données sur le niveau d'implication des acteurs aux différentes étapes du CSLP se présentent comme suit :

Tableau 1 : Synthèse des données sur le niveau d'implication des acteurs aux différentes étapes du projet et programme

Acteurs	Etapes du projet				
	Identification des besoins	Planification	Mise en œuvre	Suivi-évaluation	Clôture
Bailleurs de fonds	Maîtrise du processus	Faible implication	Faible Implication	Maîtrise du processus	Faible implication
Politiques et administratifs	Maîtrise de processus	Maîtrise de processus	Maîtrise de processus	Maîtrise de processus	Maîtrise de processus
La société civile	Faible implication	Très faible implication	Très faible implication	Très faible implication	Très faible implication
Populations bénéficiaires	Très faible implication	Très faible implication	Faible Implication	Très faible implication	Très faible implication

Source : auteur, inspiré des données d'enquête

Subséquentement, le tableau ci-dessus montre que les populations bénéficiaires sont très faiblement ou subsidiairement impliquées aux différentes étapes des projets au Burkina Faso. Les principaux acteurs du processus restent les acteurs politico-administratifs et les bailleurs de fonds.

La situation ci-dessus décrite permet d'affirmer qu'il s'agit d'une consultation et non d'une participation des acteurs secondaires dans le processus d'élaboration du CSLP. Cependant, il faut noter que les acteurs du développement éprouvent des difficultés à mettre en place un cadre propice et à créer des conditions idoines pour une participation. Cette situation est consécutive au climat de méfiance qui caractérise leurs relations.

1.3 La crise de confiance entre acteurs du développement

La question de la confiance entre les acteurs du développement (gouvernement, société civile, élus locaux et populations bénéficiaires) dans le processus de prise de décision en matière de développement, pose un réel problème dans le cas spécifique du Burkina Faso. Une atmosphère de méfiance règne au sein des acteurs du développement. Pour les autorités administratives, « on ne sait plus, qui est de la société civile et qui ne l'est pas. Tout le monde se revendique de la société civile » (PARECAP, 2008 : 48). S'il est évident que la société civile participe du développement du pays, les rapports entre elle et les structures étatiques sont très souvent conflictuels. Ces rapports sont marqués par la compétition et la suspicion. L'Etat accuse la société civile de vouloir récupérer certaines de ses prérogatives, de ne pas être transparente dans la gestion des fonds qu'elle mobilise pour le développement du pays et de manquer de capacités techniques à même d'apporter des propositions pertinentes. La société civile, de son côté, estime que l'Etat n'a pas une réelle volonté de l'impliquer

dans les négociations financières avec les PTF et manque de transparence dans la gestion des fonds de développement (PARECAP, 2008 : 48).

En outre, les populations bénéficiaires estiment être une "vache laitière" pour la société civile : « lorsque nous voyons les leaders politiques à nos portes, c'est pour qu'on les élise et, après ils disparaissent. Nos espoirs étaient fondés sur la société civile. Mais, elle n'est plus fiable. Lorsqu'on les voit dans nos villages, c'est juste pour que nous racontions nos misères et ils se font de l'argent avec. Après, les responsables mènent une vie de luxe et nous sommes toujours dans la misère. Je pense que nous avons compris leur jeu et nous n'allons plus se laisser faire », affirme un paysan de la région du Centre.

Enfin, à la faveur de la décentralisation intégrale, le Burkina Faso a organisé la première élection communale en mai 2006. Chaque village, département, province et région dispose de conseillers municipaux. Mais très vite, le climat devient méfiant entre les populations et leurs élus, leur légitimité est contestée. Et un paysan de la région de l'Est s'interroge à ces termes : « croyez-vous sincèrement que nous avons choisi nos conseillers ? Non je ne pense pas, pourquoi parle-t-on de choix dès lors qu'ils sont désignés depuis la Capitale. Voter X, voter Y, c'est ça choisir ? Je ne crois pas. Ce sont les conseillers des grands patrons, pas les nôtres. Ces mots traduisent une réalité au Burkina Faso, car aux termes de l'article 189 du Code électoral : « les déclarations de candidature doivent être formulées par le mandataire d'un parti politique ou d'un regroupement de formations politiques ». Les candidats sont choisis par les Etats-majors des partis politiques et les candidatures indépendantes sont proscrites.

Après analyse des rôles des différents acteurs et leurs relations dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du CSLP et d'une manière générale des projets et programmes de développement au Burkina Faso, nous allons aborder la question des mécanismes de l'implication, de la participation. Autrement dit, quels sont les mécanismes mis en place pour permettre la participation des acteurs au processus d'élaboration et de mise en œuvre du CSLP ?

1.4 Les mécanismes mis en place pour la participation

Pour le processus du CSLP, les mécanismes mis en place étaient des deux ordres : les mécanismes institutionnels et les mécanismes semi-institutionnels.

1.4.1 *Les mécanismes institutionnels*

Nous entendons par mécanisme institutionnel, celui qui a été institué par une loi, un décret ou toutes autres règles pour permettre la participation des acteurs à l'élaboration et à la mise en œuvre du CSLP. A ce titre, nous pouvons en distinguer deux mécanismes :

Le comité interministériel

Placé sous l'autorité du MEF, le comité avait pour mission d'analyser les résultats des grandes enquêtes sur les conditions de vie des ménages réalisées en 1994 et 1996. Composé des Directeurs des études et de la Planification (DEP) des ministères et institutions et réparti en quatre (4) groupes thématiques (amélioration de l'économie des pauvres, développement des ressources humaines, gestion des ressources naturelles, bonne gouvernance), le comité a eu pour mission, de réfléchir sur les éléments de données des enquêtes nationales, afin proposer un document de base pour le CSLP. Le document de base a fait l'objet de réunions techniques au sein de l'administration publique. Avant sa transmission officielle aux PTF, le CSLP a fait l'objet d'une présentation par le Ministre de l'Economie et des Finances devant l'Assemblée nationale et le Conseil économique et Social (CES). « Les membres de ces institutions ont approuvé de manière quasi-unanime les choix effectués par le gouvernement, ainsi que la démarche sélective et réaliste que sous-tend ces choix », affirme le MEF.

Le comité de pilotage

Pour la mise en œuvre, le suivi/évaluation et la clôture des projets ou programmes de développement, l'article 13 du décret n°2007-775/PRES/PM/MEF portant réglementation générale des projets ou programmes de développement au Burkina Faso, prévoit la mise en place d'un Comité de pilotage. Il est composé de 20 membres provenant des ministères, des collectivités territoriales, des établissements publics, des PTF et des structures bénéficiaires. Il a pour mandat : (i) d'examiner les plans d'exécution et les rapports des projets et programmes, (ii) de veiller à la mise en œuvre de ses recommandations et (iii) d'évaluer la performance des chefs de projets ou programmes. Au terme de nos enquêtes, il s'est avéré que les bénéficiaires ne font plus partie du comité de pilotage. Et « même quand ils y étaient, ils avaient le statut de membres observateurs et n'avaient aucun pouvoir décisionnel », souligne un responsable de l'administratif. On s'aperçoit également que les acteurs politico-administratifs sont les principaux acteurs de l'élaboration et la mise en œuvre du CSLP.

1.4.2 Les mécanismes semi-institutionnels

Les mécanismes semi-institutionnels sont ceux issus des usages qui n'ont aucune base juridique ou réglementaire. Dans le cadre de l'élaboration du CSLP, se sont les réunions et les d'ateliers régionaux et nationaux.

Ainsi, pour l'adoption de la première version du CSLP (en 2000), deux ateliers régionaux ont été organisés au Nord et à l'Ouest du pays. L'objectif de ces ateliers « est d'informer les représentants de la société civile, des administrations décentralisées, du secteur privé et des groupements de producteurs sur les résultats (...) du document de base du comité interministériel et de recueillir leur avis et contributions pour l'améliorer ». Mais, « le gouvernement burkinabé n'a pas eu un réel souci d'impliquer les populations bénéficiaires dans le processus de conception du CSLP. Son principal défit

était plus de se conformer aux exigences des PTF que d'impliquer les communautés à la base au processus », soutient un responsable de la société civile.

En somme, fort de l'analyse des acteurs, du processus et des mécanismes mis en place au Burkina Faso, on peut noter qu'il n'y a pas de participation efficace des populations bénéficiaires dans le processus de conception et de conduite des projets et programmes de développement. D'où notre intérêt à entreprendre cette recherche.

1.5 Questions de recherche

Notre question centrale est formulée comme suit : Quelles sont les incidences de la participation des populations bénéficiaires sur les impacts socio-économiques des projets et programmes de développement au Burkina Faso ? Autrement dit, la participation populaire peut-elle améliorer les impacts des projets et programmes de développement ?

Cette question centrale se décompose en sous questions suivantes :

- ✓ les populations bénéficiaires sont-elles impliquées dans les différentes étapes des projets de développement ?
- ✓ à quelles étapes des projets de développement sont-elles impliquées ?
- ✓ les projets de développement ont-ils un impact positif sur les conditions de vie des populations pauvres ?

1.5.1 Objectif général de l'étude

La présente étude a pour objectif général d'analyser l'incidence de la participation des populations bénéficiaires au processus de prise de décision sur les résultats des projets et programmes au Burkina Faso. Cet objectif général se subdivise en objectifs spécifiques suivants :

Objectifs spécifiques

D'une manière spécifique, il s'agit :

- ✓ d'identifier le rôle des acteurs principaux et secondaires dans processus de conception et de conduite des projets et programmes de développement au Burkina Faso ;
- ✓ d'analyser les mécanismes participatifs mis en place ;
- ✓ d'analyser les relations entre les acteurs dans la mise en œuvre des mécanismes participatifs ;
- ✓ d'analyser l'approche participative dans les projets et programmes de développement au Burkina Faso.

Hypothèse de l'étude

En se basant sur nos recherches documentaires, nos observations sur le terrain et nos entretiens, nous proposons l'hypothèse suivante : la participation des populations bénéficiaires à la prise de décision améliore les impacts socio-économiques des projets et programmes de développement.

En effet, l'analyse de la participation au processus décisionnel revêt un intérêt particulier pour le Burkina Faso. En effet, les résultats auxquels il parviendra pourraient servir aux structures nationales publiques ou privées qui interviennent dans le développement. D'une manière particulière, cette étude permettra à l'administration, notamment le MEF, de prendre conscience de l'importance de la participation populaire dans la conception des plans nationaux de développement. Au plan sectoriel, chaque ministère pourrait tenir compte des résultats ou des propositions de cette étude pour une meilleure implication des acteurs bénéficiaires dans les projets sectoriels. Aussi, la société civile pourrait-elle, s'en servir pour leurs actions de plaidoyer, pour une implication effective de l'ensemble des acteurs concernés aux différentes étapes des politiques de développement au Burkina Faso.

1.6 La synthèse des données de terrain

Plusieurs sources de données ont été utilisées dans le cadre de cette étude : sur le plan documentaire, outre, la littérature générale qui traite du développement, de la participation, nous avons exploité (i) le CSLP version 2000 et 2003 ; (ii) la coordination et efficacité de l'aide publique au développement (PANEA) 2010-2012 ; (iii) les rapports des missions de suivi-évaluation des projets et programmes de développement du MEF ; (iv) le rapport synthèse des missions de suivi-évaluation des projets et programmes de développement de 2010 ; (v) le plan triennal d'investissement glissant, 2010-2012 ; (vi) le plan d'action national de l'efficacité de l'aide publique au développement 2010-2012 ; (vii) le document sur la coordination et efficacité de l'aide publique au développement au Burkina Faso : enjeux, réalités et perspectives (juin 2010) ; (viii) le rapport de l'assistance technique pour l'évaluation de la mise en œuvre du CSLP et des Cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté (CSRLP), juin 2010 ; (ix) le rapport sur « progrès et acquis du développement du Burkina Faso 2000-2009 », avril 2010. En outre, nous avons fait usage des données des enquêtes prioritaires I (octobre 1994 - janvier 1995) et II (mai-août 1998).

Du point de vue réglementaire et juridique, les décrets ci-dessous ont contribué à approfondir notre travail d'analyse : (i) le décret n°2007-775/PRES/PM/MEF/ portant réglementation générale des projets ou programmes de développement au Burkina Faso du 22 novembre 2007, (ii) le décret n°2007-776/PRES/PM/MEF/ portant organisation et fonctionnement des projets et programmes de développement de catégorie A du 22 novembre 2007 et (iii) le décret n°2007-777/PRES/PM/MEF/ portant organisation et fonctionnement des projets ou programmes de développement de catégorie B du 22 novembre 2007.

Enfin, nos principales sources sont les données sont celles issues de notes prises lors de nos missions professionnelles et celles collectées à l'aide de nos guides d'entretien.

1.7 La synthèse des résultats attendus

Au terme de notre les résultats attendus sont essentiellement : (i) l'identification des principaux acteurs dans le processus de prise de décision dans les projets et programmes de développement au Burkina Faso, (ii) l'analyse de l'incidence de l'implication des populations sur les résultats des actions de développement et, enfin, (iii) la formulation de propositions en vue d'améliorer la participation populaire et les impacts socio-économiques des projets et programmes de développement.

En résumé, ce chapitre a fait une analyse des acteurs et des mécanismes de la participation dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes de développement au Burkina. Cette analyse nous a permis de fixer les objectifs et de formuler l'hypothèse de notre étude.

Chapitre 2 : Participation des populations bénéficiaires au processus de prise de décision dans les projets de développement

Ce chapitre aborde l'analyse conceptuelle de la participation, de l'approche participative et du processus de prise de décision. Elle sera basée sur une sélection d'ouvrages principaux, qui nous permettra de faire un examen critique, afin d'en extraire des éléments pouvant nous aider à répondre à notre question de recherche.

2.1 Cadre conceptuel sur la participation, l'approche participative et le processus de prise de décision

2.1.1 Participation dans les projets de développement

Le concept de participation est né de la nécessité d'impliquer les différents acteurs de développement dans les différentes actions de développement entreprises, notamment en milieu rural. « La participation est une perception partagée et un facteur de responsabilisation conduisant à la prise de décision en commun. Elle commence par la concertation, passe par la négociation, pour aboutir à la prise de décisions et à l'action» (FIDA, 2001). Pour la Banque mondiale, la participation est un processus à travers lequel des différentes parties prenantes influencent et contrôlent les initiatives de développement, les décisions et ressources qui les affectent. Elle est « une stratégie de développement qui consiste à la mise en commun des capacités (socioculturelles, physiques, intellectuelles et économiques), de tous les acteurs qui interviennent dans une activité bien déterminée, tout en partageant le pouvoir de décision et de commandement, depuis l'identification jusqu'au suivi ex-post de cette activité » (Gbanamou, 1995). Après avoir ces définitions conceptuelles, quels sont les préalables à la participation, quelle est l'importance de la participation, quelles sont ses limites, quelles peuvent être les incidences de la non participation dans les projets de développement ?

Préalables à la participation

La participation des populations bénéficiaires aux différentes étapes des projets et programmes de développement est une condition de réussite des actions. Mais il existe des préalables à cette participation. Avec Dubosc (2003), on en distingue trois étapes préalables à la participation :

- ✓ *l'étape de l'information* constitue le premier degré et est considérée comme une pédagogie de la participation (il s'agit de l'information ascendante et descendante) ;
- ✓ celle de *la consultation* qui est la seconde étape vers la participation du public, que celle-ci soit obligatoire ou facultative. Le pouvoir recueille un avis dont il tient compte ou pas, mais qui en principe doit éclairer sa décision ;
- ✓ et enfin, *l'étape de la concertation* qui constitue le troisième degré juste avant la participation : elle implique l'intervention des populations ou de leurs représentants tout au long du processus

du projet. Il est reconnu dans ce cas aux populations bénéficiaires, "un pouvoir d'expertise" pour des questions qui les concernent, au même titre que les professionnels techniciens.

Pour l'auteur, seul le respect de ces préalables peuvent conduire à une participation significative et efficiente des populations dans le processus de prise de décision aux différentes étapes d'un projet ou d'un programme. Enfin, pour l'OCDE (2002), le respect de ces étapes conduit à une participation active basée sur un partenariat, dans laquelle les citoyens sont activement engagés dans le processus de décision sur les politiques publiques de développement.

Importance de la participation dans les projets et programmes de développement

L'échec des projets et programmes ruraux en Afrique dans les années 1970 a suscité d'importants changements dans les discours et les pratiques des agents de développement et des bailleurs de fonds. Désormais, les politiques de développement doivent partir de la réalité des populations bénéficiaires. Koua (2010), traitant de la perception qu'a la population elle-même de la participation en Côte d'Ivoire, souligne que la participation des populations ou participation populaire ou publique est très prisée depuis les quarante dernières années dans le processus de développement. Cette notion a émergé dans les années 80 en relation avec les programmes de développement et est associée à la promotion de la démocratie et à la bonne gouvernance en Afrique.

Pour Komi (2006), la participation et la prise en compte des populations restent des éléments incontournables du processus de développement. Seul un développement approprié peut permettre d'atteindre une vraie participation populaire, ce qu'on pourrait appeler une « participation de prise en charge » (Solidarité Canada, 1993 : 100). Pour Meister (1969 : VII), « l'importance de la participation dans les programmes de développement ne semble plus être mise en doute par personne depuis quelques années [...], le succès des projets de développement dépend en grande partie de la participation active des intéressés ». Mondjanagni (1984) estime que la question de la participation se trouve toujours au carrefour des interrogations majeures et multiples autour des problèmes entre le développement et le pouvoir, le progrès, la liberté et la politique. Pour lui, les moyens par lesquels on peut arriver au changement des structures sociales sont le développement communautaire. « Toutes les stratégies mises en œuvre dans le développement rural en Afrique ont pour blocage permanent le problème des relations de pouvoirs internes occasionnels solidaires et les nouveaux pouvoirs venus de l'extérieur et engendrés par les projets » (Mondjanagni, 1984 : 43). Ouédraogo (1992), souligne qu'il est maintenant reconnu que le problème majeur du développement est moins celui de la connaissance des technologies que celui de la transmission des processus de connaissances eux-mêmes et de la démocratisation de la participation au changement. Cette démocratie véritable de la participation conditionne en même temps l'efficacité dans la survie de nombreux pays africains inquiets de leur avenir. Il apparaît donc clairement que la participation ne saurait être conçue comme un simple objectif en vue de la réussite et de la pérennisation ou de l'implantation d'un projet, elle doit être perçue comme une approche en vue d'arriver à l'appropriation, à la responsabilisation et à la pérennisation de l'action

par les populations à la base. Il est difficile d'arriver à une durabilité ou une pérennisation sans une transformation sociale dynamique et solide.

Dans cette même lancée, Kemenade et Fréchette (2007), estiment que la participation est un droit et surtout une nécessité, car impliquer les populations et leur donner la parole fait partie intégrante du processus démocratique. Elles entérinent l'idée que la participation des communautés dans le cadre du processus de consultation sur les projets et programmes à grande échelle, en dépit des pièges qui les guettent, est un acquis à préserver avec vigilance et à soumettre à l'analyse critique. Dumas (1983), pense que la participation devrait constituer un élément clé de toute politique de développement. La participation des populations aux projets de développement permet en effet, de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie, aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services susceptibles de satisfaire ces besoins ». Ki-Zerbo (2007 : 182), traitant de la pauvreté au Burkina Faso à travers le concept du développement endogène pense qu'«on ne coiffe pas la tête de quelqu'un en son absence ». Pour l'auteur, aucun développement n'est possible sans prendre en compte la participation endogène. En résumé, « on ne développe pas, on se développe, il n'y a pas de développement clé en main, le seul développement viable et valable est le développement clé en tête » (Ki-Zerbo (2007 : 107).

Cependant, si tous ou presque sont unanimes sur l'importance de la participation dans la réussite des projets en Afrique, on en parle moins de ses limites.

Limites de la participation populaire dans les projets de développement

Besson (2008 : 202) analyse la question de la participation sous son angle folklorique. La participation demeure incantatoire et mythique souligne-t-elle. Pour elle, les populations participent, de fait, très peu au processus de développement, quand bien, même elle reconnaît que la participation est un exercice difficile, complexe et exigeant, d'autant plus que la pratique (dans les pays africains) est beaucoup plus "Top-down" que "Bottom up". Elle poursuit en estimant que la participation mérite de la rigueur et de l'exigence, surtout lorsqu'il s'agit d'apprécier ses modalités de mise en œuvre tant du point de vue de la participation des habitants que des salariés en entreprise.

Pour le cas spécifique du Burkina Faso, l'une des limites de la participation populaire reste linguistique. Les consultations sont, pour la plupart du temps, faites en langue française. Alors que près de 80% de la population est analphabète. Ce qui crée, à leur niveau, un sentiment d'exclusion dans le processus de prise de décision. Komi (2006) s'est aussi penché sur les effets pervers sur lesquels la participation peut déboucher dans le cas de participation populaire au Togo. Pour lui, si la recherche de participation « n'est pas accompagnée d'une démocratie participative conséquente devant, garantir la survie du projet dans le long terme », elle débouchera sur des effets contraires ou non-attendus. Guèye (1999) estime que la participation n'est pas une fin en soi. Les projets et programmes de développement sont trop focalisés sur la promotion du concept de participation sans réellement chercher à lier celui-ci à des

objectifs précis et à des stratégies de développement précises. Or, précise-t-il, l'impact du processus participatif se lit à travers le changement qu'il induit au niveau des conditions de vie des populations. Pour Isham et *al.* (1995), même si les praticiens du développement sont convenus à un consensus que la participation des bénéficiaires améliore la performance du projet, existe-t-il des preuves convaincantes et vérifiables pour soutenir cette affirmation ?

Trois raisons principales sont avancées par les auteurs : La participation n'est pas objective dans la mise en œuvre des projets, la subjectivité de la participation conduit à " *des effets de halo*" et une meilleure performance du projet peut conduire à une meilleure participation des bénéficiaires plutôt que l'inverse. Pour eux, la participation ne conduit pas systématiquement à une statistique de cause à effet.

Pour Gbanamou (1995 : 20), les principaux obstacles à la participation que l'on rencontre sont, en général, d'ordre juridique, bureaucratique, social et économique :

- ✓ au plan juridique, les lois sont arbitraires, capricieuses et favorisant ceux qui sont politiquement influents ou économiquement puissants. Les textes écartent souvent les acteurs clés dans le processus de gestion des projets ;
- ✓ la pesanteur bureaucratique dans les activités de développement impose dans la plupart des cas, la limitation de la participation de l'ensemble des citoyens aux actions des projets et programmes. Ces restrictions sont souvent justifiées par des arguments techniques ;
- ✓ les normes sociales : bien que des garanties juridiques sont prises pour impliquer l'ensemble des acteurs, des idées préconçues sont si ancrées dans les comportements et le langage de tous les jours, qu'elles ne suivent pas l'évolution juridique.

Cependant, tous reconnaissent qu'une bonne estimation des variables peut aider à établir une cause à effet entre la participation et la performance du projet. Après une mise en exergue des limites de la participation, quels peuvent être les effets de la non participation populaire sur les résultats d'un projet ?

Effets de la non participation des populations bénéficiaires dans les projets de développement

L'impact de la non implication des populations au processus de prise de décisions a été mis en exergue par Sène (2009), à travers une étude sur les impacts des politiques publiques de gestion de la vallée du fleuve Sénégal. Il a abouti à la conclusion que les projets connaissent beaucoup d'impasses et ne produisent pas des effets durables du fait que, les institutions chargées de leur gestion centralisent tous les pouvoirs décisionnels. Les communautés locales disposent d'une très faible marge de participation au processus de prise de décisions. Selon Bouard et *al.* (2008), la participation des acteurs locaux à l'élaboration des politiques publiques de développement durable reste la seule garantie de la réussite de celles-ci. Les auteurs décrivent comment une bonne utilisation de l'approche participative a conduit à un fort soutien de la population à un projet minier dans une province nord de la Nouvelle-Calédonie. Ils montrent comment les responsables du projet minier ont anticipé, en lançant une étude sociologique pour éclairer les formes d'accompagnement nécessaires au projet. Sans études prospectives pour susciter la participation interactive de la population dans les projets et programmes de développement,

on ne peut aboutir aux résultats escomptés, concluent-ils. La Banque Mondiale a montré que la majorité des projets et programmes échouent par manque d'impulsion d'un processus de participation dès la base à travers des études sociologiques ou anthropologiques (Cernea, 1998).

Uphoff (1998), estime que la chance d'en perdre, plutôt que de gagner du terrain dans le processus de développement, est grande lors de la réalisation, si le mode de conception n'a pas permis aux bénéficiaires potentiels de participer de manière optimale à toutes les étapes des projets. Par conséquent, la rentabilité est accrue lorsqu'on implique les bénéficiaires potentiels à la prise de décision. La participation ne doit pas juste se limiter à la consultation, elle doit s'étendre aux connaissances utilisées pour concevoir les projets. Sans connaissance de « qui participe et comment, le projet est voué à l'échec » Cernea (1998 : 31). Il conclut, en affirmant que, si de nombreux projets et programmes censés favoriser le développement échouent, c'est bien parce que le rôle déterminant des facteurs sociaux n'avait pas été pris en compte. Cependant, quels sont les logiques qui sous-tendent la participation des acteurs dans les projets de développement ?

Participation et rationalité des acteurs dans la mise en œuvre des actions des projets

On ne participe pas à une action que s'il y a un intérêt direct ou indirect à y gagner. A la base d'une participation responsable, il y a un calcul rationnel et un choix raisonné, même s'ils ne sont pas liés à une expression explicite et formalisée de la part du participant (Gbanamou, 1995).

Assogba (1993) analysant l'échec des projets en Afrique noire, remarque que les praticiens et théoriciens du développement ont longtemps vu l'échec des projets comme la manifestation d'une résistance au changement ou de l'attachement aux traditions séculaires des populations africaines. Ces explications ont été remises en cause par beaucoup d'acteurs du développement durant ces vingt (20) dernières années. On explique désormais l'échec des projets comme un phénomène qui résulterait des rapports dynamiques que les populations entretiennent avec les projets dans un contexte social daté et situé. Il faut chercher à découvrir les rationalités des populations africaines bénéficiaires. Aujourd'hui, il est à considérer que « les sociétés rurales africaines sont traversées de logiques diverses, et que c'est au confluent de leurs interactions qu'il faut se situer pour comprendre les stratégies sociales individuelles ou collectives » (Olivier de Sardan, 1985 : 38). Les projets de développement qui s'implantent, en prenant en considération les motivations et les intentions des acteurs sociaux concernés, ont, toute chose égale par ailleurs, plus de chance de succès. Quelle approche participative pour mieux prendre en compte les motivations des bénéficiaires dans les projets de développement ?

2.1.2 L'approche participative dans les projets de développement

L'approche participative est une approche fondée sur le respect de la logique du partenariat dans laquelle, les acteurs participent à toutes les étapes d'une démarche, perçoivent l'innovation comme une réponse à un problème ressenti par eux-mêmes et non comme une imposition venue de l'extérieur (PNGT, 1999). L'approche participative est un ensemble méthodologique - utilisant une série d'outils -

qui vise à améliorer les conditions d'implications des populations dans les actions de développement. Elle a été conceptualisée depuis les années 1960 et, mise en œuvre pour les grandes mobilisations de main d'œuvre pour les travaux d'intérêt général. Mais, cette approche participative ne prenait pas en compte les aspirations et les points de vue des populations.

A partir des années 1980, avec la montée du processus démocratique, la notion de développement durable, les échecs des stratégies de développement, la montée de la pauvreté,...l'expression des besoins à participer à la prise de décision se fait de plus en plus ressentir, notamment, du côté des bénéficiaires des actions de développement. Face à cette demande pressante, les pays ont opéré des réformes législatives, institutionnelles et politiques (décentralisation, élections de conseillers locaux, mise en place de comités de pilotage,...) afin de permettre la participation des différents acteurs à la prise de décision. Les pratiques participatives varient sensiblement d'un pays à l'autre, ce qui a sans doute favorisé la conceptualisation de plusieurs approches participatives dans les projets de développement.

Les approches participatives dans les projets de développement

Des différentes productions scientifiques que nous avons pu exploiter, il ressort qu'il y a diverses approches participatives, dont toutes ont pour objectif : l'implication des acteurs dans le processus décisionnel aux différentes étapes des projets de développement. Parmi une soixantaine de méthodes et techniques et d'approches participatives, nous avons choisi d'évoquer dans le tableau ci-dessous, celles qui sont étroitement liées à notre objet d'étude.

Encadré 1 : Quelques méthodes et techniques d'approches participatives

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse des bénéficiaires (AB) : l'AB est un examen systématique des perceptions des bénéficiaires et autres parties prenantes qui vise à garantir que leurs préoccupations soient entendues et intégrées dans la formulation du projet et de la politique. L'AB a pour objectif principal: (i) d'entreprendre une écoute systématique afin de donner la parole aux pauvres et autres bénéficiaires difficiles à atteindre, mettant ainsi en exergue les contraintes relatives à la participation des bénéficiaires, et (ii) d'obtenir un feedback sur les interventions de développement ; ✓ Analyse des groupes cibles (AGC) : les groupes cibles sont des personnes ou groupes de la société qui sont directement affectés par l'impact d'un projet. Ils doivent être différenciés des organisations de "médiation" qui offrent des services de soutien aux groupes cibles afin d'atteindre les effets voulus. Les analyses de groupes cibles conviennent en particulier pour: (i) déterminer de quelle manière les groupes cibles potentiels perçoivent leurs problèmes, quels sont les changements auxquels ils aspirent et quel est leur champ d'action ; (ii) évaluer si la stratégie planifiée correspond aux besoins et potentiels ressentis des groupes cibles ; (iii) comprendre les différences sociales au sein de la population (en fonction de l'âge, du sexe, de la couche sociale, de l'identité ethnique, etc.) et la mesure variable dans laquelle les différents groupes sociaux peuvent participer ; (iv) identifier les perceptions et attitudes des groupes cibles envers les autres intervenants et institutions concernées et élaborer une stratégie réaliste pour la participation ; (v) évaluer les risques et l'impact d'une idée de projet ou d'une stratégie ; ✓ Évaluation rurale participative : ces méthodes communautaires sont définies par l'utilisation d'outils interactifs
--

permettant d'impliquer les parties prenantes locales dans l'évaluation de leurs propres besoins, la définition des priorités et l'élaboration des plans d'action. Les participants sont généralement des citoyens locaux. C'est pourquoi des références locales et des outils visuels servent à combler les lacunes de connaissances. Les participants se sentent responsabilisés car leurs contributions seront évaluées. Les exercices peuvent impliquer un groupe hétérogène ou homogène, composé principalement de citoyens locaux et de certains pouvoirs publics locaux ;

- ✓ **Évaluation sociétale** : l'évaluation sociétale correspond à une étude systématique des processus et facteurs sociaux qui affectent les impacts et les résultats du développement (ou de tout autre projet ou politique). Les objectifs sont les suivants: (i) identifier les intervenants-clés et instaurer un cadre approprié pour leur participation, (ii) veiller à ce que les objectifs du projet et les incitations au changement soient appropriés et acceptables pour les bénéficiaires, (iii) évaluer les impacts et risques sociétaux, et (iv) minimiser ou atténuer les impacts contraires ;
- ✓ **Exercice d'évaluation des besoins** : cet outil visuel extrait des informations sur les besoins des personnes, sensibilise les participants aux questions qui y sont liées et fournit un cadre qui permet de définir la priorité des besoins. Étant donné la simplicité de l'outil, des personnes issues de divers horizons peuvent participer, qu'elles soient ou non alphabétisées ;
- ✓ **Planification participative (ou Cellule de planification)** : les outils et techniques de planification participatifs permettent aux participants d'influencer et de partager le contrôle sur les initiatives et décisions de développement les affectant. Les outils favorisent le partage des connaissances, développent l'engagement envers le processus et permettent au groupe d'élaborer des stratégies plus efficaces. Un autre objectif principal consiste à mettre au même niveau l'action des différents niveaux de pouvoir, les différents intérêts et les ressources, ainsi qu'à permettre aux différents participants d'interagir dans le cadre d'une collaboration équitable et authentique. Les méthodes peuvent s'appuyer sur des ateliers auxquels participent des décideurs influents de haut rang ;
- ✓ **Suivi et évaluation participatifs (SEP)** : l'évaluation participative assure la participation active au processus d'évaluation des personnes intéressées par le programme, à savoir : les fournisseurs, les partenaires, les clients (bénéficiaires) et toute autre partie intéressée. Généralement, la participation se déroule dans toutes les phases de l'évaluation: (i) la planification et la conception; (ii) la collecte et l'analyse des données; (iii) l'identification des résultats de l'évaluation, (iv) des conclusions et des recommandations ; (v) la diffusion des résultats et (vi) la préparation d'un plan d'action destiné à améliorer les performances du programme ;
- ✓ **Suivi de l'impact participatif** : l'objectif est d'améliorer la réalisation des projets en orientant le projet sur l'impact socioculturel, en favorisant les activités autonomes des personnes, ainsi qu'en améliorant la flexibilité et l'interaction entre l'organisation, l'ONG, le ministère, etc. et les bénéficiaires. L'objectif principal est de documenter les impacts socioculturels. Ce faisant, il engage et renforce les processus d'apprentissage et complète un suivi plus axé sur la technique ou l'économie ;
- ✓ **Suivi des processus** : le suivi des processus est un ensemble d'activités qui consistent à sélectionner consciemment les processus, à les observer de façon sélective et systématique à des fins de comparaison, ainsi qu'à communiquer sur ce point afin d'apprendre comment gérer et façonner les processus. Le suivi des processus est un instrument de gestion tel que la planification ou le contrôle axé sur les résultats. Il contribue à gérer les processus auxquels nous participons pour atteindre des objectifs communs.

Source : Slocum et al, mars 2006, pp 285-297.

Les approches ci-dessus évoquées sont importantes pour une meilleure implication des populations bénéficiaires dans le processus décisionnel. Elles sont aussi efficaces et productives dans les

domaines variées de la lutte contre la pauvreté (santé, éducation, agriculture, gestion des ressources naturelles) et peuvent être utilisées aux différentes étapes des projets de développement. Après l'identification des approches participatives, quels sont les acteurs et les formes de participation dans les projets ?

2.1.3 Les acteurs et les formes de participation dans les projets

Evoquer la question de la participation dans un projet de développement, revient à parler du processus par lequel, les opinions de toutes les parties intéressées sont intégrées dans le processus de prise de décision. Quels sont les acteurs qui participent à la mise en œuvre d'un projet de développement ?

Une synthèse de la revue de la littérature, nous permet de retenir trois (03) principaux acteurs de la participation:

- ✓ *les partenaires au projet ou organisation de médiation* : ce sont les acteurs qui offrent des services de soutien technique, matériel et financier au groupe cible afin d'atteindre les effets voulus du projet. Il peut s'agir des acteurs politico-administratifs (ministères et autres structures publiques ou parapubliques), des ONG ou des acteurs du secteur privé.
- ✓ *les populations cibles* : ce sont des personnes ou groupes de personnes de la société qui sont directement affectés par l'impact d'un projet. Dans le cadre des projets de lutte contre la pauvreté, ce sont les populations pauvres ;
- ✓ *les bénéficiaires finaux* : ce sont ceux qui bénéficieront des impacts positifs ou négatifs du projet dans le long terme (par exemple les enfants dans le cas d'un projet de santé ou d'éducation).

En fonction donc des mécanismes et approches mis en place par les partenaires au projet, les populations ou groupes cibles adopteront diverses formes de participation. Suivant l'évolution de la littérature, il y a plusieurs formes de participation, mais nous en retenons sept (7) qui sont illustratives dans le cas de notre étude :

- ✓ **la participation de fait** où l'individu participe parce qu'il appartient à un système familial, religieux et traditionnel qui l'incite à participer par l'intermédiaire des relations affectives qui caractérisent le système ;
- ✓ **la participation volontaire** qui provient de l'initiative des participants sans recours à une intervention extérieure, ni sans incitation ;
- ✓ **la participation spontanée** qui n'est pas de fait volontaire, mais elle est un pont entre les deux formes de participation. C'est le fait de participer parce que les autres participent ;
- ✓ **la participation incitative** : cette forme de participation est incitée et stimulée par des institutions ou organismes afin d'induire une participation massive pour une action donnée. La participation incitative est ponctuelle ;
- ✓ **la participation interactive**, ici tous les participants s'associent à une table de négociation ou de médiation et tentent ensemble de trouver une solution à un besoin commun ;

- ✓ **la participation lointaine** : la population voit débarquer une équipe d'expert qui se livre à des travaux dont elle ignore l'origine et les raisons. De là naissent des interrogations : que viennent-ils faire ici? où veulent-ils en venir ? pourquoi ne nous impliquent-ils pas?
- ✓ **la participation résignée** : elle est une forme de participation imposée et est due à des craintes d'ordre politiques (représailles administratives et/ou politiques) et à la sollicitation des leaders influents. Dans ce dernier cas, « je participe parce que c'est Monsieur X qui est devant ». Enfin, cela peut être dû à un sentiment de ne pas se faire "rétrograde" : « après tout, X, Y ou Z participent ; ils ne sont pas aussi évolués ou instruits que moi. Il faut que je me montre aussi moderne ». Résigné, on s'engage sans une réelle conviction ou attente.

La participation volontaire est celle souhaitée dans la mise en œuvre d'une approche participative. Il est un facteur déterminant pour la réussite et la durabilité d'un projet de développement.

2.1.4 Indicateurs de résultats et d'impacts des projets de développement

Un indicateur se définit comme une variable qualitative ou quantitative qui permet d'évaluer ou d'apprécier le degré d'évolution d'une situation, d'un phénomène social. Il est pour notre étude, l'ensemble des éléments qui permettent de mesurer le niveau de participation des différents acteurs dans le processus du développement. La littérature nous a permis d'identifier dans le cadre de la participation des acteurs dans les projets de développement quatre principaux indicateurs :

- ✓ *indicateurs input* qui permettent généralement de mesurer les flux physiques (finances, matériels, ressources humaines, ...) des bailleurs et Etats dans la mise en œuvre d'un projet de développement. Ce sont, pour le cas du Burkina Faso l'aide financière aux projets, l'appui technique et matériel,....;
- ✓ *indicateurs output* qui servent à mesurer les résultats réels atteints sur le terrain après la mise en œuvre d'un projet de développement. Ils mesurent les réponses apportées à un besoin exprimé par les populations pauvres dans le cas des projets de développement (exemple : nombre de ménages pauvres qui ont accès à l'eau potable dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'adduction d'eau potable, le nombre de pauvres ayant accès aux outils de mécanisation agricole, et ayant accès à des soins de qualité dans le cadre d'un projet d'appui agricole et d'un projet de santé,...) ;
- ✓ *indicateurs outcomes* évaluent les résultats plausibles atteints dans la mise en œuvre du projet (par exemple : 15 forages et 10 puits à grand diamètre ont été réalisés avec un taux de réussite de 95%, 90% des semences améliorées vulgarisé a été utilisé avec succès, ...) ;
- ✓ *indicateurs d'impacts* évaluent les effets à long terme des résultats du projet. Ils établissent les incidences dans le long terme du projet (diminution du taux de maladies hydriques dans les localités concernés par le projet d'adduction d'eau potable, la baisse du taux de cas de malnutrition, Ces indicateurs sont mesurés après quelques années de la réalisation du projet, afin de mesurer l'impact socio-économique que celui-ci a eu sur les populations bénéficiaires ;

- ✓ *les indicateurs output* et d'impacts sont connus à travers d'enquêtes ciblées ou de grandes enquêtes nationales sur les populations bénéficiaires des projets. Cependant, il faut souligner qu'au Burkina Faso, les études d'impacts des projets à long terme ne se sont pas installées dans les habitudes, après la clôture des projets.

Cependant, il faut noter que même s'il est reconnu que les indicateurs de la participation sont importants dans le cadre des projets de développement, leur mesure pose d'énormes difficultés. L'Agence Canadienne de Développement International (ACDI, 1997), souligne qu'il n'existe pas de méthode reconnue pour mesurer la participation. La pratique privilégie la représentativité des couches socioprofessionnelles comme indicateurs de la participation. Par exemple, tel nombre de jeunes, de femmes, de personnes handicapées, de démunis, de pauvres,....ont participé à la mise en œuvre de tel projet. Toutefois, cette participation est significative, si la représentation de ces couches est légitime. C'est-à-dire que lorsque les représentants sont désignés par les couches elles-mêmes.

2.2 Processus de prise de décision

Pour Mintzberg (1979), une décision qu'elle soit individuelle ou résultant d'un travail de groupe, peut être définie comme l'engagement dans une action, c'est-à-dire, une intention explicite d'agir. Le processus est un ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforme des éléments d'entrée (*in put*) en élément de sortie (*out put*). En d'autres termes, il s'agit de la transformation de problèmes en solutions par la mise en œuvre d'une action. Pour notre étude, le processus décisionnel concerne l'ensemble des approches et mécanismes mis en place par l'Etat ou les collectivités territoriales pour l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres, à travers un projet ou programme de développement. Autrement dit, c'est l'ensemble des étapes qui conduit à la transformation des entrées (investissements publics de développement) en sorties (changements induits par ces investissements sur les conditions de vie des bénéficiaires) sous forme de décisions. Ainsi, Ghertman (1981 : 8) soutient qu'« un gouvernement qui connaîtra mieux les participants au processus de décision et leurs préoccupations disposera de moyens et de politiques économiques plus efficaces ». Pour lui, bien choisir les participants à une prise de décision constitue un avantage certain à la mise en œuvre de cette décision, puisqu'il n'y aura ou presque pas d'opposition ou de résistance.

Le processus de décision se déroule dans un cadre général de la société qui possède ses rationalités, ses relations de pouvoir, son contexte étatique et institutionnel, sa culture et ses investissements affectifs. La revue de la littérature, nous a permis d'identifier trois modèles de prise de décision dans une organisation :

- ✓ **le modèle rationnel** : suppose que la prise de décision se traduit par des choix sciemment établis parce qu'ils procurent un ou des bénéfices maximaux à l'organisation. Dans cette perspective, le problème doit être défini d'une façon complète, les possibilités offertes doivent être étudiées exhaustivement ;

- ✓ **le modèle de la rationalité limitée** : les décideurs souhaitent se montrer rationnels, mais ils sont affligés de limitations cognitives, d'habitudes et de préjugés de la perception. Simplifiant le problème, ils cherchent à explorer un domaine déjà familier et l'analyse des données est également simplifiée par l'adoption de vue à court terme plutôt qu'à long terme ;
- ✓ **le modèle politique** : dans ce modèle, les décisions reflètent les désirs des individus de satisfaire leurs intérêts personnels. Les choix sont fixés sur les objectifs globaux, qui évoluent rarement en fonction des nouvelles informations qui parviennent aux intéressés. La définition des problèmes, la recherche, les collectes des données et les critères d'évaluation ne sont que de simples armes utilisées pour faire pencher la décision à venir en faveur de quelqu'un. L'échange d'informations est déformé dans le même but. La décision dépend de la répartition des pouvoirs dans l'organisation et de l'efficacité des tactiques utilisées par les diverses personnes qui participent au processus.

Le modèle politique illustre mieux la situation au Burkina Faso, en mettant en évidence l'importance de savoirs rationnels permettant d'identifier le jeu et le système politique dans la prise de décision. Par ailleurs, notre revue de la littérature a mis en exergue trois approches d'analyse de la prise de décision :

- ✓ **les approches systémiques** qui proposent de considérer la décision comme un processus de traitement de l'information séquentiel et projectif se développant au sein de l'organisation complexe dont il n'est pas séparable ;
- ✓ **les approches analytiques ou prescriptives** : issues initialement de travaux d'économistes, l'objectif de ces dernières est d'assister le décideur en lui proposant des outils pour choisir la décision optimale dans une situation donnée, à l'aide d'outils mathématiques ;
- ✓ **les approches descriptives** qui ont été développées afin de répondre aux besoins de modélisation des organisations. Notamment, lorsque la modélisation des approches des décideurs est confrontée à un environnement changeant, ou que les modèles rationnels des croyances et des désirs des décideurs sont fortement biaisés par les comportements humains.

Les approches descriptives sont les plus significatives pour le cas spécifique de notre travail, car elles permettent de prendre en compte les dimensions socioculturelles dans les projets, afin de minimiser les risques de résistance au moment de la phase de mise en œuvre du projet. Les situations complexes impliquent le plus souvent l'existence d'objectifs contradictoires, la présence d'informations nombreuses et divergentes et la nécessité d'aboutir à des compromis dans la prise de décision. Compte tenu de la complexité de ces décisions, elles s'élaborent essentiellement sur la base des confrontations ou de négociations.

En résumé, l'analyse du processus décisionnel permet de comprendre comment les décisions se prennent dans une organisation, dans un Etat dans le cadre de la mise en œuvre des actions d'envergure nationale.

Après l'analyse conceptuelle, le chapitre suivant traitera de la démarche méthodologique.

Chapitre 3 : Approche méthodologique

Le présent chapitre traite de la question du choix de l'approche méthodologique, de l'échantillonnage, de la construction des outils de collecte de données, des techniques de collecte et de traitement des données et des difficultés rencontrées sur le terrain.

3.1 Choix de l'approche qualitative

L'approche qualitative utilisée dans notre travail de recherche vise à déterminer si la participation des populations bénéficiaires dans le processus décisionnel peut avoir un impact positif sur les actions des projets et programmes au Burkina Faso. Nous nous inspirons d'un postulat qui dispose que les acteurs sociaux ont un rôle très actif dans la construction de la société. Ainsi, c'est l'approche inductive qui est utilisée pour l'analyse des données de notre étude.

3.2 Echantillonnage

Notre échantillonnage se compose de cadres administratifs et politiques, de responsables de la société civile membres de la coalition d'associations et d'ONG ayant revendiqué leur participation au processus d'élaboration du CSLP en 2003, de responsables de projets ou programmes et de bénéficiaires des actions de développement, composés essentiellement de paysans agro-sylvo-pasteurs. Notre choix s'est porté sur des acteurs qui sont à même de pouvoir nous fournir des informations permettant d'appréhender le phénomène étudié. Pour ce faire, les enquêtés ont été sélectionnés en fonction de leur réseau relationnel et professionnel et qui sont mieux placés dans le circuit de l'information (notamment en matière de l'élaboration des projets et programmes de développement) au Burkina Faso. Ainsi nous avons touché dix sept (17) cadres et responsables, trois (3) chefs de projets ou programmes, neuf (9) responsables de la société civile, (14) bénéficiaires (paysans agro-pasteurs). Aussi, avons-nous conduit trois focus groupes avec onze (11) paysans (agriculteurs, éleveurs et maraîchers). Au total, notre enquête a touché cinquante quatre (54) personnes.

Les cadres et responsables administratifs ont été choisis au sein du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) qui a la tutelle financière de tous les projets et programmes de développement (MAHRH), du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et du Ministère de la Santé qui abritent les importants projets et programmes de développement. Les chefs de projets et programmes en fonction de l'importance des projets et programmes pilotés. Quant aux responsables de la société civile sont issus du collectif d'associations et d'ONG ayant revendiqué la participation de la société civile à la relecture du CSLP en 2003. Enfin, le choix des bénéficiaires a tenu compte de la répartition géographique des zones ayant connu de l'intervention de plusieurs projets et programmes de développement.

3.3 Construction des outils d'enquête

En fonction des objectifs spécifiques, des hypothèses de notre étude, quatre (4) guides d'entretien ont été élaborés en fonction de la population cible et se présentent de la manière suivante :

a). *Un guide d'entretien pour les cadres et responsables administratifs organisé autour des thématiques suivantes :*

- ✓ le processus d'élaboration des projets et programmes au Burkina Faso ;
- ✓ l'implication des populations bénéficiaires aux différentes phases des projets ;
- ✓ l'exemple de l'élaboration et de la mise en œuvre du CSLP;
- ✓ l'adéquation entre projets, programmes et besoins des populations bénéficiaires ;
- ✓ l'autonomie de l'Etat burkinabé dans l'élaboration et la conduite des politiques de développement ;
- ✓ les impacts des projets sur les conditions de vie des populations ;
- ✓ l'implication de la société civile dans l'élaboration et la conduite des politiques de développement au Burkina Faso ;
- ✓ les conditionnalités des bailleurs de fonds ;
- ✓ les recommandations pour un meilleur impact des projets et programmes au Burkina Faso.

b). *Un guide d'entretien pour les chefs de projets et programmes comportant les rubriques suivantes :*

- ✓ le processus d'élaboration du projet ou du programme ;
- ✓ l'implication des bénéficiaires dans l'élaboration et la conduite du projet ;
- ✓ la définition des besoins des populations dans le projet ;
- ✓ l'impact des projets et programmes sur les conditions de vie des populations ;
- ✓ l'autonomie de l'Etat burkinabé dans l'élaboration et la conduite du projet ;
- ✓ les rapports avec les bénéficiaires ;
- ✓ la capacité d'influence des bénéficiaires sur le cours du projet (suivi-évaluation);
- ✓ les rapports avec la société civile dans la conduite du projet ;
- ✓ les difficultés rencontrées dans la conduite du projet ;
- ✓ les recommandations

c) *Un guide d'entretien pour les populations bénéficiaires structuré de la façon suivante :*

- ✓ historique de quelques projets ou programmes (approches, impacts, etc.) ;
- ✓ implication dans le processus d'élaboration des projets ou programmes ;
- ✓ les rapports avec les équipes de projet ;
- ✓ l'adéquation entre les actions des projets et leurs besoins ;
- ✓ l'impact des projets et programmes sur leurs conditions de vie :
- ✓ le pouvoir d'influence sur les projets ou programmes ;
- ✓ la légitimité des conseillers et des responsables de la société civile ;
- ✓ les actions menées pour une pérennisation des projets ;

- ✓ les recommandations.

d) *Un guide d'entretien pour les acteurs de la société civile construit sous les rubriques suivantes :*

- ✓ la notion de société civile ;
- ✓ le rôle de la société civile dans un Etat de droit ;
- ✓ les ressources (financières, humaines, relationnelles, etc.) de la société civile ;
- ✓ l'implication de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques ;
- ✓ les rapports de la société civile avec les populations bénéficiaires ;
- ✓ l'impact des projets et programmes sur les conditions de vie des populations
- ✓ les recommandations pour un meilleur impact des projets et programmes ;

3.4 Techniques de collecte des données

3.4.1 *Analyse documentaire*

Afin d'avoir une connaissance globale sur notre objet d'étude, et d'élaborer notre hypothèse de travail, nous avons effectué une recherche documentaire. Cette recherche a concerné les thématiques relatives à la pauvreté, à l'aide publique au développement, aux approches participatives, à l'échec et à la réussite des projets et programmes. Ainsi, nous avons réorienter nos lectures sur les expériences du Burkina Faso en matière de développement, de conduite des projets et programmes, d'échecs des politiques de développement, les approches adoptées, etc. Cette recherche documentaire a également permis de s'approprier des outils méthodologiques et théoriques indispensables à la construction de notre objet d'étude. Pour ce faire, les centres documentaires suivants ont été d'un grand apport : Centre de recherche pour le développement international (CRDI), les bibliothèques des institutions et ministères en charge du développement, la bibliothèque de l'Université de Ouagadougou. De même, la bibliothèque de l'Université Senghor nous a permis d'effectuer des recherches complémentaires.

3.4.2 *Recherche webographique*

A l'heure des TIC, les moteurs de recherche restent un outil privilégié et accessible pour les travaux de recherche. Pour notre part, nous avons exploité cette opportunité à travers le moteur de recherche google, yahoo, avaxsearch, ebooks-land, érudit,...pour avoir accès à des documents spécialisés qui nous ont permis de peaufiner notre travail de recherche. En outre, les sites des institutions internationales et régionales (FIDA, PNUD, BM, FAO, UE, UEMOA, BAD, CRDI, OCDE, etc.) nous ont été d'un grand apport, notamment sur l'approche participation et l'aide publique au développement.

3.4.3 *Entretiens exploratoires*

Dans l'objectif de tester nos outils de collecte de données, nous avons échangé dans l'informel avec les différentes composantes de notre échantillonnage, suivant les rubriques de nos guides d'entretien.

Cette phase nous a permis, non seulement, d'ajuster nos guides d'entretien, mais aussi de délimiter notre champ d'étude.

3.4.4 *Entretiens semi-dirigés*

Cette phase de collecte de données s'est réalisée avec les outils que nous avons construits à cet effet. Il s'est agi de conduire des entretiens formels avec nos populations cibles. Ces entretiens ont été intégralement transcrits. Ils ont, en moyenne, duré trente à cinquante (30-50) minutes chacun et a consisté à échanger sur les points ci-dessus décrits dans la partie construction des outils de collecte de données. Aussi, avons-nous collecté des données par le biais de l'internet, via les mails de certains responsables administratifs et chefs de projets.

3.4.5 *Expériences professionnelles et observation sur le terrain*

Notre admission à l'université Senghor a été une occasion pour nous de mettre en œuvre une réflexion que nous menons depuis un certain nombre d'années. En effet, la question de l'impact des projets et programmes, de leur échec, sont des questions sur lesquelles nous nous penchons régulièrement. Ce, en réponse, aux multiples interrogations des populations rurales auxquelles nous sommes confrontées lors de nos missions à l'intérieur du Burkina Faso. Nous sommes, dans l'exercice de notre profession, en contact permanent avec les populations, les leaders de la société civile, les acteurs clés de l'élaboration des politiques de développement. Notre participation à des instances nationales (Observatoire national de biosécurité, Commissions techniques interministérielles de relectures de lois, ateliers nationaux sur la question du développement, etc.), ont été des occasions pour nous de nous interroger sur les questions liées aux impacts socio-économiques des projets et programmes de développement. Ce fût, pour nous, des occasions d'observation directe. Ces expériences transcrites dans nos carnets de notes, ont été relues dans le cadre de cette étude avec beaucoup de recul et d'esprit critique, afin d'en extraire les éléments intéressants.

3.5 Techniques de traitement des données

La question de l'analyse et de l'interprétation des données issues d'enquêtes qualitatives fait toujours débat. Le courant dit traditionnel de l'analyse qualitative privilégie la rigueur et l'étude minutieuse des informations récoltées afin d'en extraire le contenu et les idées. L'autre branche dite de l'approche interprétative s'attache à dégager les résultats en fonction des réflexions et de la subjectivité du chargé d'étude ou du chercheur autant que des données elles-mêmes. Pour notre étude, nous avons privilégié les deux approches, tout en gardant à l'esprit la nécessité de répondre à la problématique de notre étude. Ainsi, nous avons procédé à la retranscription des données récoltées (interviews, observations), élaboré une grille d'analyse suivant les points principaux de l'étude, codé les informations recueillies et enfin, procédé au traitement manuel des données sur la base du plan établi pour notre étude.

3.5.1 *Retranscription des données*

Avant de passer à la retranscription à proprement parlé, nous avons fait l'inventaire des informations recueillies en les mettant en forme par écrit. Les données brutes (verbatim) de l'enquête ont été ensuite retranscrites et organisées en fonction de notre plan de travail. Les éléments essentiels (mots, phrases, expression, langage, gestes, ton de la voix, impressions ...) ont été mis sous forme de textes.

3.5.2 *Codage des données*

Le codage a consisté à explorer ligne par ligne, les textes d'interviews et d'observations. Il a été procédé à la description, au classement et à la classification des données en fonction de la grille d'analyse construite. Il s'est matérialisé par le regroupement des verbatim qui correspondent aux idées de base, aux aspects spécifiques liés à l'objet de notre étude. Une fois le codage terminé, nous avons procédé à l'analyse des données.

3.6 Les techniques d'analyse des données

L'analyse des données a consisté à une étude approfondie des données et à la mise en évidence et à la confrontation des idées centrales et communes et répétitives, afin de retenir les plus pertinentes pour notre étude. Elles ont servi, non seulement, de base pour notre analyse, mais aussi de discours illustratifs dans le cadre de la conduite de l'étude.

3.7 Les difficultés rencontrées

Tout au long de notre collecte de données sur le terrain, nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures susceptibles d'entraver notre recherche. Cependant, compte tenu de la sensibilité du sujet, nous avons rencontré des difficultés d'accès aux informations au niveau de l'administration publique. En outre, ceux qui ont accepté de se prêter à notre guide, ont opposé un refus catégorique à l'enregistrement des entretiens, ce qui nous a fait perdre beaucoup de données. Aussi, les bailleurs basés au Burkina Faso, n'ont pas voulu répondre à nos questions, nous ramenant systématiquement aux autorités administratives et politiques du pays.

En somme, ce chapitre a permis de construire une vision méthodologique qui sous-tend, notre logique d'analyse. Il s'est agi ici de faire une description de notre démarche méthodologique vers la réponse à notre question de recherche dont se consacrera le chapitre suivant

Chapitre 4 : Participation, processus décisionnel, impacts des projets et programmes de développement : Proposition d'une approche participative dans les projets et programmes au Burkina Faso

Ce chapitre est consacré à l'analyse de nos résultats sur la participation, le processus décisionnel, les impacts des projets et programmes au Burkina Faso et à la proposition d'une approche participative pour plus d'impacts des projets et programmes sur les conditions de vie des populations.

La première partie (i) traitera de l'implication des populations bénéficiaires aux différentes phases de conception des projets et programmes, le processus décisionnel et les impacts des projets et programmes de développement au Burkina Faso. La seconde (ii), fera ressortir les propositions d'outils, de mesures et d'approches afin d'améliorer la participation des acteurs de développement aux différentes étapes des projets et programmes de développement au Burkina Faso.

4.1 La participation des populations bénéficiaires aux différentes phases des projets et programmes de développement au Burkina Faso

Cette section est consacrée à l'analyse des résultats sur la participation des populations aux différentes phases des projets et programmes au Burkina Faso. Ainsi, prenant en compte la nature des biens et services produits et rendus, nous distinguons deux types de projets : les projets à caractère économique (projets d'investissement public de développement) et les projets à caractère financiers (projets privés, micro-économiques). Cette étude traitera uniquement du premier type de projets, à savoir les projets d'investissement publics, visant l'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'agit des projets ou programmes qui ont un impact direct sur les conditions de vie des populations. Ce sont : les projets de santé, d'éducation, d'aménagement agro-sylvo-pastoraux, de désenclavement,... La participation dans le cas de notre analyse, est basée sur l'engagement de la population tout au long des différentes étapes des projets et programmes de développement. C'est l'implication directe ou représentative légitime des bénéficiaires dans la prise de décision par les gouvernants pour l'amélioration de leurs conditions de vie socio-économique et culturelle.

Se référant à la divergence de la littérature les étapes du cycle de vie d'un projet, nous avons opté de faire notre analyse d'un cycle qui s'articule autour de :

- ✓ l'identification des besoins ;
- ✓ la planification ;
- ✓ la mise en œuvre
- ✓ le suivi-évaluation et
- ✓ la clôture.

4.1.1 *Participation des bénéficiaires à l'identification des besoins*

L'analyse des données montre que la phase d'identification des besoins est une étape très importante dans le processus de conception d'un projet de développement. Ainsi, la majorité des enquêtés est quasiment unanime, avec ce cadre de l'administration que « s'il y a des insuffisances à la phase d'identification des besoins, c'est l'ensemble du processus du projet qui va en pâtir », car « il y a un fort risque que les objectifs du projet ne soient pas compris par les bénéficiaires », poursuit un autre. L'objectif de l'identification des besoins n'est pas uniquement de connaître les préoccupations ou les besoins d'une population donnée, mais d'agir conjointement avec elle, pour qu'elle prenne conscience de ses problèmes et participe à la recherche de solutions.

Cependant, les analyses permettent de constater que dans la pratique, la phase d'identification des besoins ne connaît pas une participation significative des bénéficiaires. Pour le cas du Burkina Faso, « les besoins des populations sont identifiés par des experts nationaux et internationaux dans leurs bureaux climatisés et coupés de la réalité des pauvres paysans », affirme un responsable de la société civile. Pour le cas spécifique du CSLP, « ce sont les Directeurs des Etudes et de la Planification (DEP) des ministères et institutions qui ont identifié les priorités à partir des données issues d'enquêtes nationales », affirme un cadre administratif. Mais, « imaginez-vous que quelqu'un d'autre sait mieux lutter contre la pauvreté, que le pauvre lui-même ? Il manque à ce dernier, les armes nécessaires pour y faire face. Sinon il est conscient de sa situation de pauvreté », fait remarquer une responsable de la société civile. Abordant la question de l'implication des bénéficiaires dans l'identification des besoins, un paysan dit ceci : « les acteurs politiques et administratifs n'ont pas besoin de nous pour définir nos attentes ? Ils estiment que nous sommes des analphabètes. Pourtant, ils se trompent, nous sommes bien conscients de ce que nous vivons. Un accompagnant d'un malade peut-il souffrir plus que le malade ? Je ne pense pas ». Ainsi, pour le cas du CSLP, l'identification des besoins s'est faite sur la base des grandes enquêtes nationales (1994, 1996) dont les données ne sont plus d'actualité. Et pour ce responsable de la société civile, « il est inconcevable au regard de l'état de collecte et de traitement des données d'enquêtes nationales au Burkina Faso, qu'on puisse s'y baser pour élaborer un document aussi important que le CSLP. Ces données sont très approximatives pour permettre d'appréhender les spécificités et les diversités socioculturelles du Burkina Faso ». Cependant, « on est conscient que les données issues des enquêtes nationales sont bien loin de la réalité du terrain. Mais, il faut comprendre que le temps imparti par les bailleurs de fonds pour élaborer le CSLP, ne permettait pas de commanditer une étude spéciale d'envergure nationale », justifie un ancien membre du comité interministériel chargé de l'élaboration du CSLP.

L'analyse précédente montre que la participation des populations bénéficiaires, voire de la société civile à la phase d'identification des besoins reste lointaine ou résignée.

4.1.2 Place des populations bénéficiaires dans la planification des projets ou programmes

« Planifier c'est prendre les décisions difficiles avant d'être forcé d'agir sous la pression des événements... » (Schermerhorn et al, 2008 : 102). Les résultats de nos analyses montrent que la planification des actions des actions de projets n'est pas très bien connue des populations bénéficiaires. Cela est consécutif au fait que cette étape est jugée trop technique. Comme le souligne ce responsable administratif, « la planification est une étape très technique qui requiert l'intervention de spécialistes. C'est technique et même l'administration n'a pas beaucoup de cadres qui ont les reflexes du planificateur. C'est pourquoi pour le cas du CSLP, nous avons fait appel aux directeurs des études de la planification (DEP) des ministères et institutions qui sont des spécialistes pour conduire le processus ». Toutefois, pour un autre responsable administratif, « tous les DEP n'ont pas de compétence pour la planification. Chaque ministère ou institution nomme discrétionnairement les DEP sans aucune référence en matière de compétence. C'est pour parer à cela que le MEF a proposé qu'on mette en place un pool de potentiels DEP depuis 2009 ». Il ressort de cette analyse que, même au sein de l'administration publique, le choix de spécialistes commis à la tâche de la planification ne se fait pas de manière consensuelle. D'une manière générale, il faut noter qu'au Burkina Faso, la planification des actions d'un projet est du seul ressort des techniciens de l'administration publique. C'est à eux que revient la charge de définir les objectifs, les hypothèses, les possibilités d'intervention, les meilleures actions et de déterminer comment les mettre en action. « C'est une tâche très exigeante qui nécessite une expertise pointue », souligne un responsable du MEF. On note donc à cette étape que les acteurs politiques et administratifs ont uniquement une perception "techniciste" de la planification, ce qui les conduit à ignorer les autres aspects socioculturels et à minimiser la participation des bénéficiaires à la planification des actions de développement.

Les techniciens de l'administration « considèrent généralement les bénéficiaires comme le «problème» et croient incarner la « solution », comme l'a signifié Cernea (1998 : 531). C'est ainsi que pour ce responsable de la société civile, « il se pose une véritable difficulté d'appropriation, lorsque les projets sont servis dans un plateau d'or aux populations. Le bénéficiaire qui ne s'identifie pas dans le projet, participe juste pour les retombées immédiates du projet et, non dans une perspective d'appropriation et de continuité ». Ainsi, l'exclusion des bénéficiaires du processus de planification des projets résulte-t-elle d'une ignorance de la part de l'administration, ou serait-elle un acte intentionnel ?

A cette question, un paysan de l'Est répond à ces termes : « je pense que si l'administration élabore les projets sans nous impliquer, c'est par pure égoïsme. Ils ne veulent pas que nous nous immiscions dans leur gestion ». Et pour ce responsable de la société civile, « il y a une mauvaise gestion des ressources dans les projets et programmes, ce qui fait que tout est gardé secret en ce qui concerne les grands projets d'investissement public ». Ainsi, des commissions thématiques (santé et nutrition, éducation, agriculture, eau et assainissement, habitat, infrastructures économiques, bonne gouvernance) ont été mises en place pour la planification du CSLP. Cette planification a été plus motivée par les priorités énoncées par les bailleurs de fonds.

Aussi, faut-il noter que, les habitudes politiques "paternaliste" au Burkina Faso amènent les acteurs administratifs et politiques à prétendre connaître les besoins et les attentes des populations. Pour ce responsable de la société civile, « les politiques répètent régulièrement lors de leurs discours officiels ceci : nos populations, nous les connaissons, nous sommes conscients de leurs préoccupations ». Ainsi, ils considèrent les projets de développement comme un "cadeau" qu'ils feront découvrir lors de la remise, qu'est la cérémonie de lancement officiel du projet. En résumé, on peut affirmer que le processus de planification des projets est exclusivement conduit par les acteurs administratifs et politiques.

Enfin, avant d'aborder la question de la mise en œuvre des projets et programmes au Burkina Faso, élément marquant relevé par les données d'enquête, est la prise de décision concernant l'implantation des projets ou programmes.

Il n'existe pas de critères objectifs de répartition géographique des projets et programmes. Selon un responsable de l'administration publique, « ce sont les bailleurs qui, le plus souvent, décident d'implanter leurs projets à telle ou telle localité du pays, suite à des analyses qu'ils font eux-mêmes sur la base des documents administratifs ». En outre, « l'influence politique est un facteur déterminant dans la répartition des projets et programmes. Lorsqu'on analyse un peu la répartition géographique des grands projets, on peut d'ores et déjà identifier les acteurs qui influencent les options de répartition », affirme un cadre administratif. Par conséquent, le changement de destination des projets par le jeu de préférences politiques fait que, un projet bien identifié pour une localité donnée, trouve son exécution affectée à une autre, est généralement à la base de beaucoup d'échecs des projets de développement.

En outre, le chef de projet nommé ou recruté après la conception théorique du projet, et pour la plupart des cas, extérieure à l'équipe qui a conduit le processus d'identification et de planification des actions à entreprendre. Ainsi, au titre de l'article 6 du décret n°2007-776/PRES/PM/MEF portant organisation et fonctionnement des projets ou programmes de développement, les chefs de projets et programmes sont nommés par arrêté du ministre chargé de la tutelle technique du projet.

4.1.3 La participation à la mise en œuvre des projets de développement

L'étape de la mise en œuvre du projet est la phase d'exécution physique du projet. C'est le « niveau typique d'intensité » d'un cycle de projet. C'est à cette étape que les populations bénéficiaires découvrent les décisions qui les concernent. Cela se traduit par l'installation d'infrastructures et de logistique. C'est « quand on voit les gros véhicules sillonner le village, que l'on se rend compte que les autorités ont décidé de faire quelque chose pour nous. Selon la nature des projets on peut nous convier à des réunions, mais pour les projets d'infrastructures publiques (routes, pistes rurales, etc.), nous constatons le démarrage des travaux par la présence de bulldozers et de camions», souligne un paysan maraîcher de la région du Centre.

Aux termes de l'article 13 du décret n°2007-775/PRES/PM/MEF, il est mis en place un comité de pilotage pour chaque projet ou programme exécuté en régie par l'administration publique. Il est une

structure incontournable dans la mise en œuvre des projets, au regard de ses prérogatives précédemment évoquées. Il ressort de nos données d'enquêtes que : « les bénéficiaires étaient représentés dans le comité de pilotage, mais pour des raisons diverses (moyens financiers, etc.), le gouvernement a été amené à restreindre le comité de pilotage à 20 membres. Mais, même quand ils y étaient représentés, ils avaient le statut d'observateurs », souligne un cadre administratif.

Les acteurs de l'administration et politiques ont également une maîtrise et la participation les populations bénéficiaires y est dans beaucoup de cas lointaine ou résignée.

4.1.4 Quelle place pour les bénéficiaires dans le suivi-évaluation des projets et programmes

Aujourd'hui encore, au Burkina Faso, beaucoup d'acteurs de développement associent l'évaluation à une fonction de contrôle. L'évaluateur se comporte comme celui qui a le pouvoir de notation et qui peut attribuer une bonne ou mauvaise note à un responsable de projet. Cette pratique se recoupe avec la première génération d'évaluateurs qui veut que la fonction de l'évaluateur soit la mesure. « Les responsables de projet ont une "peur bleue" de l'évaluation, et cela est dû à la conception que l'on se fait de l'évaluation. C'est vrai que quand on est évaluateur d'un projet, on a le sentiment d'avoir tous les pouvoirs de décisions. Ce qui peut éloigner de l'objectif principal qui est de formuler des recommandations en vue de réorienter les actions en cas de difficultés constatées. L'évaluateur doit user de la négociation et être un facilitateur entre les acteurs concernés dans la mise en œuvre du projet », affirme un expert en évaluation et ancien responsable de programme.

Cette perception qu'à la majorité des acteurs, a une conséquence sur l'implication des acteurs, singulièrement, des bénéficiaires. L'analyse des données et des observations ont permis d'identifier deux formes de participation dans la phase de suivi et d'évaluation des projets et programmes, suivant que l'évaluation est interne ou externe :

Evaluation interne "partisane"

Dans la perspective d'une évaluation interne, l'équipe du projet « s'arrange pour avoir de bons chiffres, de bonnes notes pour défendre le projet », souligne un responsable de la société civile. Cela se traduit par une évaluation subjective. Autrement dit, « même si des difficultés certaines existent dans la conduite du projet, tant que, cela n'entache pas fortement la marche du projet, on les "camoufle" », remarque un responsable administratif. Cela corrobore l'adage populaire burkinabé qui dit que : « tant que la bicyclette roule toujours, il faut cesser de détecter ses petites pannes ». Ainsi, les critiques, suggestions et recommandations, des populations bénéficiaires ne sont pas ou sont en partie prises en compte dans les rapports d'évaluation. Ce sont des évaluations « tronquées », affirme un responsable de la société civile.

Evaluation externe "instrumentalisée"

Pour les évaluations externes, le plus souvent, commanditées par les bailleurs de fonds. Les acteurs administratifs, politiques et les gestionnaires des projets changent de stratégies. Cela, passe par des discours d'intimidation : « si vous dites que le projet n'est pas trop bénéfique pour vous ou qu'il y a beaucoup de difficultés, les donateurs vont le transférer ailleurs », dit un paysan en guise de reprise du discours d'un chef de projet. La population bénéficiaire est prise en otage entre le "peu" et le "rien", entre maintenir un prestige serait-ce que symbolique ou le perdre. Ainsi, dès l'annonce de la visite des évaluateurs externes, les autorités ou chefs de projets « manipulent » les populations bénéficiaires par une série de montages et de simulations. « Les responsables du projet ou les autorités politiques choisissent un certain nombre de paysans et procèdent à leur formation à d'éventuelles questions des évaluateurs », affirme un responsable de la société civile. Et dans la pratique, « ils nous forment sur les réponses à donner aux éventuelles questions des évaluateurs. Nous ne devons proférer que des choses positives sur le projet. Je pense que cela milite à leurs propres intérêts. Mais, qui ose dire que la mère du chef est sorcière », affirme un paysan de la région du Centre. A ce propos, Ibn Chambas, 1980 : 202-203) qui note ceci : « j'ai été profondément impressionné par le niveau d'ignorance et l'ampleur des erreurs dans la conception des projets...Le Directeur d'un projet m'a confié un jour que sa mission principale était de combattre les idées fausses à propos du projet et de présenter une perspective correcte de l'objet du projet ».

Au regard des analyses précédentes, on peut noter que les populations bénéficiaires n'ont pas une emprise sur le processus de suivi et d'évaluation des projets au Burkina Faso. La participation y est résignée. Elle est guidée et manipulée par l'intérêt des acteurs administratifs et politiques.

4.1.5 Populations bénéficiaires et clôture des projets et programmes

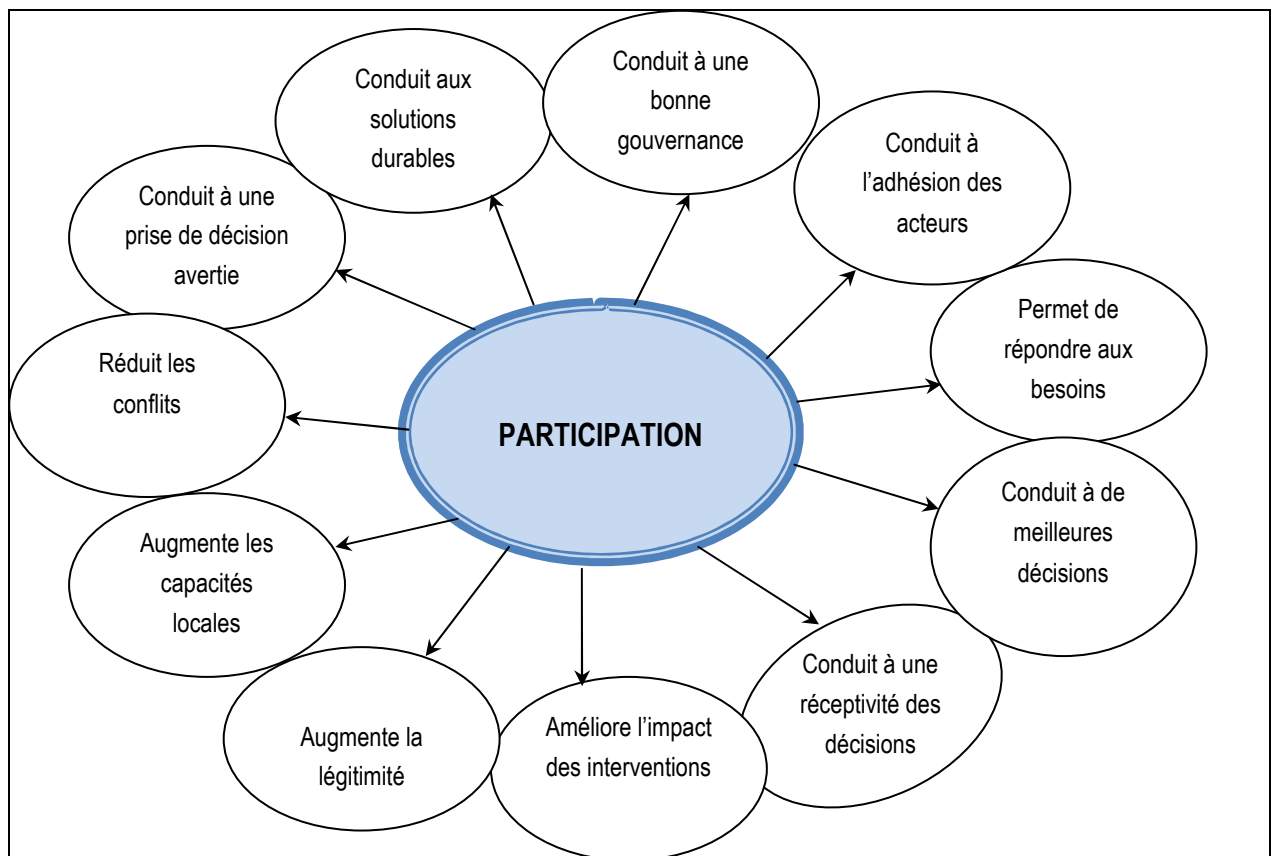
«Sauf stipulations conventionnelles contraires, tout projet ou programme de développement prend fin à l'échéance prévue par la convention de financement ou tout autre document de mise en place du projet ou programme conclu entre le Gouvernement et le ou les partenaires techniques et financiers », dispose l'article 29 du décret n°2007-775/PRES/PM/MEF portant réglementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso. Un rapport de fin de projet, rédigé sous la responsabilité du chef de projet) et approuvé par le comité de pilotage est soumis aux ministères de tutelle technique et financière (MEF), dispose l'article 30 du même décret. En outre, les biens acquis au titre du projet ou programme doivent faire l'objet d'un inventaire établi dans les mêmes conditions, dans un délai de deux (02) mois avant la clôture définitive du projet. Une commission interministérielle est créée à cet effet par le MEF pour la certification de l'existence du matériel et veillé à son enlèvement. Les actifs du projet sont soit vendus aux particuliers ou transférés aux services techniques déconcentrés ou décentralisés.

Ainsi, on constate que les populations bénéficiaires ne sont pas impliquées à la clôture du projet, et pour ce paysan, à la fin du projet, « tout le matériel déployé au début du projet, disparaît du jour au

lendemain. On a l'impression qu'il y a un vide qui se crée dans le village ». Pour ce responsable de la société civile, « cette façon de terminer nos projets, ne permet pas une prise de relai par les populations bénéficiaires ». Par conséquent, les populations bénéficiaires finissent par avoir la perception que les projets sont des situations ponctuelles, dont il faut profiter des retombées immédiates et non comme un processus amorcé qu'elles doivent s'approprier pour une pérennisation. Et cette affirmation du paysan du Nord du Burkina Faso en est illustrative : « au temps du projet de Luc (prénom du Chef du projet), il faisait préparer à manger pour tous ceux qui participaient aux travaux de conservation des eaux et des sols (CES). A la fin de chaque mois, chaque famille recevait une ration alimentaire. Mais, quelques années après la fin du projet, plus rien. Il n'y a plus eu de travaux de construction de digues antiérosives, ni de travaux d'entretien ».

En résumé, nous constatons qu'il n'y a pas une implication effective des populations bénéficiaires aux différentes phases des projets de développement au Burkina Faso. Toutefois, les acteurs interviewés reconnaissent à l'unanimité des avantages liés à la participation. La réussite est plus grande, lorsque les bénéficiaires participent aux différentes étapes des projets. Une synthèse des résultats se présente comme suit :

Figure 4 : Synthèse des résultats sur avantages liés à la participation

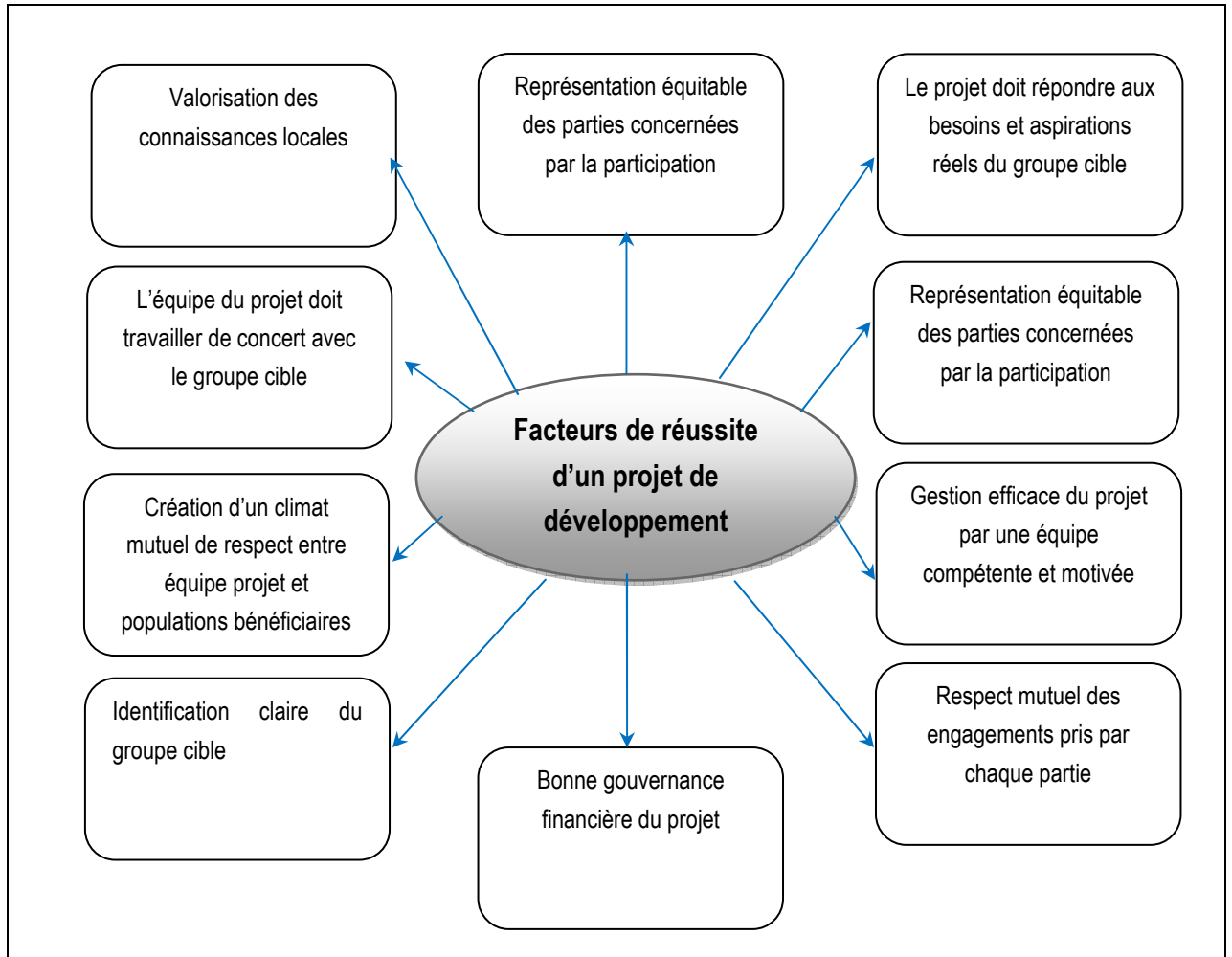


Source : auteur, inspirée des données d'enquête

Parallèlement aux avantages, les recommandations des interviewés nous ont permis de faire une synthèse des conditions de réussite d'un projet, c'est-à-dire, les facteurs contribuant à améliorer les

impacts d'un projet de développement sur les conditions de vie de populations, dans le tableau ci-dessous :

Figure 5 : Synthèse des données sur facteurs favorisant la réussite d'un projet de développement



Source : Auteur, inspirée des données d'enquêtes

4.2 Processus décisionnel dans la conception et la conduite des projets de développement

La prise de décision est un facteur déterminant dans la réussite ou l'échec des projets et programmes. La forme de participation est consécutive au mode de prise de décision. Dans le cas du Burkina Faso, ce sont les acteurs politiques et administratifs qui contrôlent le processus de prise de décision. L'analyse de la prise de décision dans la conception des projets, fait appelle à deux approches plus utilisées dans les Sciences politiques : l'approche *bottom-up* et *top-down*.

Pour l'approche *bottom-up* ou pluralistes, le processus de prise de décision dans les actions de développement doit permettre aux bénéficiaires de s'exprimer, de proposer et de participer pendant tout le déroulement de ces actions. Ici, les acteurs étatiques restent ouverts aux intérêts exprimés par les populations, mais ils ne les produisent pas eux-mêmes. L'approche *bottom-up* repose donc sur l'idée selon laquelle le contenu d'une politique est le résultat des pressions exercées par les différents

groupes intéressés à cette politique. Dans le cas de la mise en place des projets, les actions à mettre en œuvre sont le fruit des besoins exprimés par les bénéficiaires. Ainsi, « beaucoup de spécialistes s'accordent à dire que cette approche permet de renforcer la réussite, la durabilité des actions et la viabilité des projets de développement. Elle participe à lutter efficacement contre la pauvreté. Elle doit être utilisée dans la mise en œuvre des projets », affirme un ancien responsable de programme.

Quand à l'approche *top-down* ou étatique, elle est l'idée selon laquelle, la société est produite par l'Etat. Apparue au 19^{ème} siècle au Etats-Unis, elle est l'approche qui a prédominé la gestion étatique et celle des projets de développement dans les années 1970 et 1980. Elle est caractérisée par une approche communicationnelle descendante. Toutes les décisions sont prises au niveau des gouvernants. La pertinence de cette approche a été remise en cause.

Cependant, l'analyse des données de notre étude montre que l'approche *top-down* est celle utilisée dans la conception et la conduite des projets de développement au Burkina Faso. Ainsi, les acteurs administratifs et politiques sont amenés à décider en même temps dans plusieurs domaines. Ils manquent par conséquent, du temps pour prendre en compte toutes les alternatives nécessaires à un problème posé. Et pour ce paysan de la région du centre, « ce sont les techniciens de l'administration qui décident de tout pour nous, alors qu'ils viennent nous dire d'associer nos enfants dans toute les décisions les concernant. C'est paradoxale !»

Aussi, faut-il s'interroger sur les impacts des projets de lutte contre la pauvreté sur les conditions de vie des populations. Autrement dit, quelle perception, les différents acteurs ont des ces impacts ?

4.3 Perception des impacts des projets et programmes au Burkina Faso

Parler d'impact des projets de développement, revient primordialement à parler des effets positifs et/ou négatifs induits par l'intervention de ces projets sur les conditions de vie des populations bénéficiaires. L'analyse documentaire et des données d'enquête a permis de constater que les études d'impacts des projets et programmes sur les conditions de vie des populations ne se sont pas installées dans les habitudes des acteurs administratifs et politiques. Cette réalité est traduite par les propos de ce cadre administratif en ces termes : « les autorités sont plus préoccupées par le souci de renouveler le financement d'un projet, que d'évaluer les impacts qu'il a induit sur les conditions de vie des populations ».

En outre, l'analyse des données montre que les acteurs n'ont pas la même compréhension des impacts des projets de développement.

Les acteurs administratifs et politiques ont une perception plus "futuriste" des impacts des projets. Pour eux, l'impact n'est pas immédiat, il se mesure dans la durée. Aussi, ont-ils, une appréciation macro-économique des impacts des projets. « Quand on analyse, on s'aperçoit que le Burkina Faso a connu une avancée considérable ces dernières années. Le PIB est en croissance continue depuis quelques années et le développement des infrastructures est important », affirme un responsable du MEF. Par

contre ce responsable de la société civile pense que, « les investissements de luxe contrastent avec les conditions de vie des populations. Il suffit de faire un tour dans les campagnes pour s'en rendre compte, tant, la pauvreté y est toujours présente ». Cette analyse cadre avec celle de Winter (2001 : 25), qui remarque qu'« à écouter le FMI et la BM, l'Afrique subsaharienne retrouve des couleurs, sa richesse collective s'accroîtrait et des signes d'amélioration de ses conditions de vie seraient manifestes. A circuler dans les bas-fonds des villes ou des villages enclavés et à écouter la masse de la population, on est loin d'avoir ce même sentiment ».

Les populations ont une conception plus matérialiste et immédiate des impacts des projets et programmes. Pour elles, les impacts sont des effets qui doivent se manifester directement et immédiatement sur leurs conditions de vie. Et pour ce paysan de la région de l'Est, « lorsqu'on parle d'impacts d'un projet, j'entends par là, ce que les actions du projet changent significativement dans ma vie quotidienne. Mais, comme on l'entend chaque jour à la radio, plusieurs milliards sont investis dans la lutte contre la pauvreté et nous sommes toujours pauvres. Je n'arrive pas à m'expliquer cette situation ». Cette perception matérialiste et immédiate, amène les populations à comparer les projets actuels et ceux des années 1970 -1980 qui usaient de mesures incitatives (distribution de rations alimentaires, de matériels agricoles, de crédits,...) pour susciter la participation et la mobilisation dans les actions des projets de développement. Par conséquent, elles pensent que les projets et programmes n'ont pas d'impacts directs visibles sur leurs conditions de vie quotidienne. Et pour ce paysan de la région du Centre : « lorsque je fais le point les projets qui ont intervenu dans ma localité ces vingt (20) dernières années, je crois que nous devrions sortir de la misère. Mais, comme on peut le constater, il n'y a pas un grand changement dans notre situation de pauvreté ». Cependant, il faut souligner que l'approche incitative utilisée dans les années 1970-80 a connu beaucoup de limites et n'a pas apporter le développement tant attendu.

En outre, on peut constater que les projets n'ont pas toujours répondu aux attentes des populations bénéficiaires et les autorités qui les élaborent semblent surestimer leurs capacités. Ce qui ne produit pas nécessairement les résultats escomptés. Et ce paysan estime que, « les autorités administratifs et politiques ne parlent pas le même langage que nous en matière de lutte contre la pauvreté. "L'opération tracteurs" lancée en 2007 en faveur du projet de mécanisation de l'agriculture en est un exemple illustratif. Pendant que nous avons des difficultés à s'acquérir des charrues asines, eux, nous envoient des tracteurs à crédit. Je ne pense que la majorité des agriculteurs puisse déboursier 1 600 000 francs CFA comme avance sur le prix d'un tracteur ».

En résumé, le fait que les actions des projets de développement ne connaissent pas de pérennisation, entache fortement ses impacts sur les conditions de vie des populations. Cette situation reste consécutive à la non implication de ces populations aux différentes étapes de ces projets et programmes de développement.

Toutefois, les données macro-économiques montrent que le Burkina Faso a enregistré des progrès ces dernières années. A titre d'exemple, le PIB est passé de 2957,6 milliards de CFA en 2008 à 3052,6 milliards de CFA en 2009, soit une croissance de 3,2%. Les infrastructures connaissent une très grande

progression par rapport aux décennies passées (MEF, 2010 : 6). Aussi, faut-il noter que, des cas de réussite de projets de développement existent au Burkina Faso, (notamment dans l'agriculture avec des transferts de technologies aux pays), même s'ils sont en nombre minoritaire par rapport aux cas d'échecs.

Au regard des analyses précédentes, la dernière partie de ce chapitre sera consacrée à la formulation des propositions d'approches, d'outils, de mesures pour une participation significative dans les projets et programmes de développement et, partant, améliorer les impacts socio-économiques directs des projets et programmes sur les conditions de vie des populations.

4.4 Propositions pour une approche participative aux différentes étapes des projets et programmes

La nécessité pour un pays en développement comme la Burkina Faso de sortir du sous développement et de surmonter les crises économiques, lui impose de se consacrer à une gestion efficace et efficiente de ses ressources consacrées à son développement. Cette gestion optimale passe par des choix d'approches qui concourent à la réussite et à la pérennisation des actions de développement. Impliquer les acteurs, notamment les populations bénéficiaires, à la prise de décision aux différentes étapes des projets est reconnu de nos jours comme une des meilleures stratégies d'amélioration des retombées des actions de développement. Nous proposons, pour ce faire, des approches, mesures et outils dont l'objectif est d'améliorer la participation dans les projets et ainsi, rendre les projets et programmes plus performants.

4.4.1 Propositions pour une meilleure implication des populations bénéficiaires aux différents étapes des projets

L'approche participative suppose une mise en œuvre cohérente des actions de développement pour l'atteinte des objectifs, qu'est l'amélioration des retombées de ces actions sur les bénéficiaires. Ainsi, proposer donc des mesures qui ne concernent que l'implication des seules populations bénéficiaires paraît irréaliste, si l'on conçoit la réussite d'un projet comme la résultante des actions de plusieurs acteurs. Ainsi, d'une part, des propositions seront faites à l'endroit des PTF et d'autre part, à l'endroit des autorités administratives et politiques burkinabé.

Afin de faciliter la participation populaire, les Partenaires techniques et financiers (PTF) pourraient :

- ✓ *impartir plus de temps suffisant pour la préparation des politiques publiques de développement*

Dans la pratique, les autorités nationales n'ont pas suffisamment le temps pour une large consultation des populations bénéficiaires. Le temps imparti aux pays bénéficiaires par l'élaboration de nouvelles politiques de développement est relativement court. Pour une meilleure implication des acteurs de développement aux différentes étapes de conception des politiques de développement, les PTF pourraient accorder un temps suffisant pour l'implication des différents acteurs concernés.

✓ *financer la participation populaire*

La participation de la population, bien que nécessaire à la réussite des projets de développement, génère un coût et les pays bénéficiaires n'ont pas très souvent les moyens nécessaires pour y faire face. Un financement de la participation populaire pourrait être une perspective pour une meilleure implication des populations bénéficiaires dans le processus d'élaboration et de conduite des projets et programmes de développement. La société civile, des agences privées (cabinets de consultance, centres de recherche,...) pourront être commises au suivi de la mise en œuvre de l'approche participative.

L'Etat pourrait, dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes de développement :

✓ *restaurer la confiance avec les populations bénéficiaires et la société civile*

Après quelques décennies de vie démocratique, marquées par de nombreux discours démagogiques, les citoyens semblent de plus en plus résignés quant à la participation à la gestion des affaires publiques. Pour ce faire, l'Etat pourrait plus responsabiliser les populations dans les actions de développement, instaurer une politique communicationnelle ascendante et descendante sur les problématiques de développement et assurer une gestion transparente des ressources affectées aux investissements publics de développement ;

✓ *instaurer une culture du mérite dans la gestion des projets de développement*

Le recrutement ou la nomination des gestionnaires de projets doit avoir comme critère dominant, la compétence et non politique. Cela pour avantage, la promotion de l'innovation, de la créativité et dans leadership transformationnel dans les projets et programmes de développement. Toute chose, qui se répercutera sur les résultats des projets de développement ;

✓ *Changer les habitudes collaboratives avec les populations bénéficiaires*

Les rapports entre acteurs administratifs et les populations sont, très souvent, inégalitaires: Les techniciens de l'administration considèrent généralement les populations comme le « problème » et croient eux incarner la « solution ». Cette vision devrait être inversée : les acteurs administratifs doivent accompagner les populations bénéficiaires dans la recherche de solutions aux difficultés qu'elles éprouvent ;

✓ *instaurer une large consultation systématique des populations selon une démarche ascendante pour l'élaboration des projets et programmes de développement*

L'Etat peut organiser des consultations à l'échelle villageoise, départementale, régionale, nationale, ce en fonction de la spécificité des besoins exprimés ou des problèmes soulevés. Cette consultation doit être systématique pour l'élaboration de projets ou de programmes de développement. L'échelle de consultation pouvant être fonction de l'implantation du projet ou du programme.

✓ *Adapter linguistiquement les concertations populaires*

Le Burkina Faso compte une soixantaine de langues nationales et près de 80% des populations est analphabète. Aussi, plus de 73% des élus locaux n'ont pas de niveau d'instruction. Alors que, les consultations se font, dans la majorité des cas, en langue officielle française. Pour une participation populaire volontaire, les consultations pourront se faire dans les langues adaptées. Les outils tels le digramme des affinités, multicritères, de Pareto, causes-effets, Ishikawa, ...peuvent être développés et adaptés linguistiquement pour une meilleure participation populaire.

En somme, les propositions ci-dessus, avec l'appui des approches participatives sélectionnées (cf. chapitre 2) pourront contribuer à l'amélioration de la participation populaire dans les projets et programmes de développement. Ces propositions, d'ordre général, auront aussi l'avantage de contribuer fortement à la réussite des projets et programmes de développement.

Après les propositions générales, nous formulons des pistes de solutions, spécifiques à la conception et à la conduite des projets de développement.

4.4.2 *Propositions pour une approche participative aux différentes phases des projets de développement*

Au regard des éléments d'analyse sur la participation des populations aux différentes phases du projet, les propositions de mesures et d'outils suivants visent à améliorer une participation effective, des acteurs concernés dans la mise en œuvre d'un projet de développement.

Adressées aux autorités administratives et politiques, ces propositions pourraient consister à :

✓ *impliquer les futurs gestionnaires de projets aux différentes étapes des projets*

Le recrutement ou la nomination des responsables des projets et programmes se fait, dans la majorité des cas, après l'identification des besoins et la planification. Le gestionnaire du projet reçoit de la part du ministère de tutelle, une lettre de mission qu'il exécute sur le terrain. Pour donner plus de capacité proactive et de réorientation aux responsables des projets et programmes, ces derniers pourront être recrutés ou nommés pour suivre les différentes étapes du projet. Aussi, serait-ils ancrés dans les logiques socioculturelles des populations bénéficiaires à la phase de mise en œuvre et disposera plus de capacité d'anticipation.

✓ *créer un pool de potentiels gestionnaires de projets multidisciplinaire au sein de l'administration publique*

La mise en place d'un tel pool multidisciplinaire aura l'avantage que les membres participent à toutes les étapes des projets de développement. Le choix des futurs gestionnaires pourrait s'effectuer au sein de ce pool.

✓ *rendre autonome la gestion des projets et programmes*

Il s'agit d'une d'autonomie de gestion des ressources (financières, humaines, logistiques, etc.) mises à la disposition des gestionnaires pour l'exécution du projet développement. Cette autonomie pourrait

constituer une stimulation à la créativité, à l'innovation, à la pro-activité, à l'efficacité et à la performance dans la conduite du projet.

- ✓ *instaurer un mécanisme de prise de décision participatif*

Le mécanisme de prise de décision aux différentes étapes du projet doit respecter les valeurs de l'équité, de la responsabilisation, de l'inclusion des différentes parties prenantes au processus. C'est à cette condition qu'on pourra viser la viabilité, la durabilité, la pérennisation des actions du projet pendant et après l'intervention.

- ✓ *institutionnaliser la participation des populations bénéficiaires au sein du comité du pilotage du projet*

Le décret instituant les membres du comité pilotage pour la phase d'exécution du projet pourrait inclure une représentation légitime (leaders communautaires) des bénéficiaires, avec un statut délibératif. Les sessions peuvent se tenir dans les localités d'implantation des projets en langue locale représentative, ou en traduction simultanée pour permettre une participation efficace des bénéficiaires. Cela peut se traduire par la création d'un cadre légal de la participation des acteurs concernés aux différentes étapes des projets de développement.

- ✓ *viser l'efficacité, l'efficience, la qualité et la performance dans les projets et programmes de développement*

L'efficacité dans un projet de développement, reste le degré d'atteinte des objectifs spécifiques directs et opérationnels, tels qu'ils sont définis lors de la conception du projet. Par conséquent, les chefs de projets doivent viser les objectifs fixés en y employant le minimum de moyen possible. Il s'agit de gérer les projets publics de développement en y déployant les stratégies de maîtrise des coûts, de la qualité, de la satisfaction du client (bénéficiaire), de la performance, comme dans une entreprise privée.

- ✓ *instaurer une évaluation interne et externe opérationnel et participatif*

Il s'agit concrètement de passer d'une génération d'évaluation contrôle-sanction à celle productive, c'est-à-dire celle qui vise à identifier conjointement les réussites et les échecs, afin de prendre des mesures qui s'imposent. Les bénéficiaires sont impliqués dans l'évaluation pour appropriation des avancées et des recherches de solutions alternatives aux échecs constatés. En somme, c'est répondre conjointement à la préoccupation de qu'est-ce qui a marché ? Pourquoi et comment ça marché ? Qu'est-ce qui n'a pas marché ? Pourquoi ça n'a pas marché ? Et comment y remédier ?

- ✓ *inciter à la mise en place de panels de citoyens au niveau local*

Le panel citoyen pourrait être un petit groupe représentatif et légitime sélectionné pour fournir au processus de décision des opinions représentatives des citoyens, au niveau local, à travers des discussions sur des problèmes importants. Ce panel sera un relai légitime des populations locales au niveau des instances décisionnelles en matière de conception des projets et programmes de

développement et pourrait palier au problème de méfiance entre acteurs dans la mise en œuvre des actions de développement.

Enfin, nous proposons dans les lignes qui suivent, des outils qui pourront servir de référence en matière d'implication des acteurs concernés aux différentes étapes des projets et d'évaluation du degré de participation.

Tableau 2 : Proposition d'un tableau de référence pour une implication des acteurs aux différentes phases d'un projet de développement

Acteurs	Etapes du projet				
	Identification des besoins	Planification	Mise en œuvre	Suivi-évaluation	Clôture
Bailleurs de fonds	Faible implication	Faible implication	Faible implication	implication	implication
Politiques et administratifs	Implication	Implication	Implication	Implication	Implication
société civile	Maîtrise du processus	Maîtrise du processus	Implication	Implication	Implication
Populations bénéficiaires (panels de citoyens, leaders d'opinion,...)	Maîtrise du processus	Maîtrise du processus	Implication	Implication	Implication

Source : Auteur, inspiré des résultats de l'étude

Comme l'indique le tableau ci-dessus, il s'agit d'impliquer fortement les populations bénéficiaires à toutes les phases des projets et programmes de développement. Les acteurs étatiques jouent un rôle d'encadrement.

Tableau 3 : Grille d'analyse du degré d'implication du bénéficiaire aux différentes étapes du projet de développement

	Score de Valeur
1. Rôle des bénéficiaires dans l'identification des besoins	
a. Degré de participation dans l'idée du projet	()
b. Degré de connaissance dans des problèmes	()
c. Degré de connaissance des solutions possibles	()
d. Implication dans la priorisation des solutions	()
2. Rôle dans la planification du projet	
a. degré de participation dans le choix des solutions à mettre en œuvre	()
b. connaissance des stratégies à mettre en œuvre	()
c. connaissance des raisons du choix des actions à mettre en œuvre	()
d. engagement du bénéficiaire dans le projet	()
e. appréciation de la planification des actions à mettre en œuvre	()
3. Rôle des bénéficiaires dans la mise en œuvre	
a. ressources à apporter pour la mise en œuvre du projet	()
b. degré de participation dans la mise en place du projet	()

- c. attentes immédiates et futures vis-à-vis du projet ()
- d. connaissance organisationnelle locale du projet ()
- e. connaissance et relation avec l'équipe du projet ()
- f. efficacité communicationnelle de l'équipe projet avec les bénéficiaires ()
- g. mesures apportées pour améliorer ou modifier les actions du projet ()
- h. degré d'organisation des bénéficiaires ()
- i. connaissance organisationnelle acquise ()
- j. degré de démocratie et d'égalité des responsables de l'organisation ()
- k. mesures à prendre pour pérenniser les actions et acquis du projet ()

4. Rôle dans le suivi et l'évaluation du projet

- a. appréciation de la participation sur le déroulement du projet ()
- b. appréciation de la prise en compte des mesures proposées par les bénéficiaires ()
- c. jugement de son utilité pendant l'exécution du projet ()
- d. appréciation des résultats du projet pour l'ensemble des bénéficiaires ()
- e. appréciation des retombées du projet sur ses conditions de vie ()

5. Degré d'implication dans la clôture du projet

- a. connaissance des procédures de clôture du projet ()
- b. appréciation des retombées du projet ()
- c. capacité de prendre en charge les retombées du projet ()
- d. capacité à se prendre en charge ()
- e. capacité de proposer des perspectives pour des actions à venir ()

Note : chaque question est notée sur une échelle de 1 à 5. La somme du score de l'enquête (bénéficiaire) servira de mesure du degré de participation de l'enquête (bénéficiaire) aux étapes du projet. Cette mesure sera plus équitable si le questionnaire est adressé aux leaders communautaires représentant les bénéficiaires

Source : Voyadzis (1994 : 73) adaptée par l'auteur

Conclusion

Le regain d'intérêt accordé au développement participatif en tant qu'approche de développement socio-économique et culturel, vise à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'APD déployée par les pays développés, en vue de réduire la pauvreté par l'amélioration des conditions de vie des populations.

Des indices montrent que, les politiques, les plans et projets de développement ont plus de chance de réussir à court, moyen et long terme, si les principaux acteurs (gouvernement, société civile, les populations bénéficiaires) ont tous le sentiment que leur avenir et leur devenir se jouent véritablement dans la résultante et la conjugaison de tous les efforts physiques, humains, matériels et intellectuels. Prendre le développement sous son angle humain, recommande de l'appréhender sous une logique qui a pour finalité la recherche de solutions clés qui sont indispensables à la promotion d'un développement économique et social durable.

Pour ce faire, il faut donner l'opportunité et les moyens aux populations bénéficiaires d'intervenir dans toutes les initiatives de développement dès le départ, c'est-à-dire, dès la conception des projets qui leurs sont destinés. Aussi faut-il leur donner le pouvoir d'influence sur les décisions qui sont prise tout au long du processus. Les bénéficiaires pourront orienter les techniciens sur leurs préoccupations. L'implication des populations bénéficiaires, suscitera une participation volontaire, engagé et constituera un avantage dans la mise en œuvre et la pérennisation des actions de développement. En se référant aux analyses, réflexions, cas réussis d'autres zones géographiques en matière de participation à la prise de décision, nous avons pu faire un diagnostic des facteurs qui entravent la réussite du modèle participatif au Burkina Faso.

Ainsi, les résultats de nos analyses montrent qu'il y a un lien entre les résultats des projets et programmes de développement et l'approche participative – la participation populaire – une participation résignée et lointaine a des conséquences négatives sur les résultats d'un projet. Sans une participation significative et consciente aux différentes étapes d'un projet de développement, il n'y a pas de pérennisation des actions ou des connaissances transmises. Par conséquent, les résultats escomptés à long terme que sont les impacts directs sur les conditions de vie des bénéficiaires, ne seront pas à la hauteur des attentes. Ainsi, on peut affirmer que la participation est l'un des facteurs déterminants dans la réussite d'un projet de développement. Notre question centrale trouve, ainsi une réponse et notre hypothèse a été confirmée par les résultats de notre recherche.

Partant de ces constats, les pistes de solutions proposées ont pour objectif d'améliorer la participation non seulement, des populations bénéficiaires, mais aussi, de tous les acteurs concernés à la prise de décision aux différentes étapes des projets de développement. La participation contribuera significativement à l'amélioration des impacts socio-économiques de ces projets sur les conditions de vie des populations. Cela passe aussi par la recherche de la performance, de l'efficacité, de l'efficience dans la gestion des projets et programmes de développement.

Cependant, il faut noter que cette étude connaît des limites. D'une part, le manque d'études empiriques sur les impacts des projets et programmes de développement au Burkina Faso, ne nous a pas permis de mieux confronter et étayer nos analyses. D'autre part, la participation est un thème peu développé par la recherche au Burkina Faso, ce qui a constitué un handicap pour nous dans l'analyse des différents aspects de la participation populaire.

En outre, jusqu'à quel seuil de la participation est-elle jugée efficace, efficiente dans une action de développement ? Les indicateurs permettant de mesurer ce seuil auraient été un outil important pour notre analyse. Quels sont les indicateurs mesurables de réussite d'un projet de développement social ? Ces éléments d'appréciation pourraient servir à approfondir notre étude.

Ainsi, les limites ci-dessus évoquées, pourraient faire l'objet d'études pour les chercheurs qui s'intéressent à la question de la participation et des impacts des projets et programmes de développement. Pour notre part, nous saisissons toute opportunité pour conduire une évaluation des impacts socio-économiques des projets agricoles au Burkina Faso, dans le cadre d'une étude doctorale.

Références bibliographiques

Ouvrages spécialisés et généraux

- AKTOUF, O et al. (2006), *Le management entre tradition et renouvellement*, Gaëtan Morin, Canada, 663 p.
- BELLONCLE, G (1985), *Participation paysanne et aménagements hydro-agricoles*, Paris, Karthala.
- BESSON, G (2008), « *Le développement social local : signification, complexité et exigences* », L'Harmattan, Paris, 253 p.
- BRODHAG, C et al (2004), *Dictionnaire de développement durable*, AFNOR, 283 p.
- BUSSMANN, W et al. (1998), *Politiques publiques, évaluation*, Edition Economica, 327 p.
- CERNEA, M.M (1998), *La dimension humaine dans les projets de développement : les variables sociologiques et culturelles*, Karthala, 586 p.
- DUFOURMANTELLE, P (1991), *Prendre une décision, tout un art*, Chotard éditeurs, 171 p.
- EMERY, Y et GIAUQUE, D (2005), *Paradoxes de la gestion publique*, L'Harmattan, Paris, 251p.
- EMERY, Y et GIAUQUE, D (2005), *Paradoxes de la gestion publique*, éd. L'Harmattan, Paris, 251p.
- GAZIBO, M et JENSON, J (2004), *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*, Les Presses des Université de Montréal, 320 p.
- GERONIMI, V et al. (2009), *Savoirs et politiques de développement : Questions et débats à l'aube du XXI^{ème} siècle*, éd Karthala, 255p.
- GHERTMAN, M (1981), *La prise de décision*, PUF, Paris, 397 p.
- GUBA, E.G et LINCOLN, Y.A. (1987), « *the contentances of fourth-generation evaluation : description, judgment and negotiation* » in *The politics of Programm evaluation*, n°15, Ouvrage collectif sous le direction de PALUMBO. D.J, Sage Publications, pp 202-234.
- GUBA, E.G et LINCOLN, Y. A (1989), *Fourth generation Evaluation*, Sage Publications.
- HELLRIEGEL, D (2004), *Management des organisations*, De Boeck Université, 693 p.
- KI-ZERBO, J (1992), *La natte des autres, pour un développement endogène en Afrique*, Karthala, Paris, 494 p.
- KI-ZERBO, J (2003), *A quand l'Afrique*, Paris, Edition de l'Aube, 198 p.
- KI-ZERBO, J (2007), *Repères pour l'Afrique*, Dakar, Panafrika, 214 p.
- KNOEPFEL, P et al. (2001), *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Helbing et Lichtenhahn, Genève, 398 p.
- SCHERMERHORN et al (2008), *Principes de Management*, édition du renouveau Pédagogique, 448 p.
- LEDANT, J.P (2005), *L'approche cadre logique dans l'identification de projets de développement : comment y intégrer l'environnement ?*, HDE, 48 p.
- MADERS, H-P et CLET, E (2005), *Comment manager un projet*, Edition d'Organisations, 138 p.
- MEISTER, A (1969), *Participation, animation et développement*, Paris, Anthropos, 377 p.
- MENY, Y et THOENIG, J-C (1989), *Politiques publiques*, Paris, PUF.

- MONDJANAGNI, A (1984) *La participation populaire au développement en Afrique noire*, Paris, Karthala, 448 p.
- NASR, P (2009), *La gestion de projet*, Gaëtan morin, 267.
- OUÉDRAOGO, H. B (1992), *L'appropriation des projets de développement : le cas des Microréalisations au Burkina Faso*, Université du Québec à Rimouski, 133 p.
- RIDDE, V et DAGENAIS, C (2009), *Approches et pratiques en évaluation de programme*, Presse Universitaire de Montréal, 358 p.
- UPHOFF, N (1998), *Adapter les projets au bénéficiaires in Economie et Développement*, Ouvrage collectif placé sous la direction de Michael Cernea, 586 p.
- VERAN, L (1991), *La prise de décision dans les organisations : réactivité et changement*, édition Organisations, Paris, 142 p.
- WAGO, J-B.N (1997), *L'Afrique face au son destin*, éd. L'Harmattan, Paris, 206 p.
- WINTER, G (2001), *Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Karthala, IRD, Paris, 453 p.
- WETTA, C et YERBANGA, A (Février 2007), *Le pauvreté des ménages au Burkina Faso : une approche multidimensionnelle*, 48 p.
- BALMA, L (Juin 2010), *Dépenses publiques d'éducation et pauvreté au Burkina Faso : approche en équilibre général calculable*, 60 p.

Ouvrages Méthodologiques

- ANGERS, M (1992), *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Québec, éd CEC, 1992, p.106.
- COMEAU, Y (2004), *L'analyse des données qualitatives in Cahier du CRISES*, Collection Etudes théoriques n° ET9402, Université Laval, 31 p.
- GRAWITZ, M (1990), *Méthodes des sciences sociales*, Paris Dalloz, 1140 p.
- LINCOLN, Y.S et GUBA. E. G (1985), *Naturalistic inquiry*, Beverly Hills, Sage Publications, 416 p.
- N'DA, P (2006), *Méthodologie de la recherche de la problématique à la discussion des résultats : comment réaliser un mémoire, une thèse d'un bout à l'autre*, EDUCI, 155 p.
- QUIVY, R et CAMPEHOUDT, L. V (1988), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 271 p.
- STRAUSS, A.L (1987), *Qualitative analysis for social scientists*, Cambridge University Press, Cambridge, 319 p.

Articles de Revues et périodiques

- ASSOGBA, Y (1993), *Entre la rationalité des intervenants et la rationalité des populations bénéfiques : l'échec des projets en Afrique noire*, In Cahiers de géographie du Québec, Vol. 37, n°100, pp 49-66.
- AYUK, E. T et MAROUANI, M.A (2006), *Recherche économique et prise de décision publique en Afrique : quel rôle de la coopération ?* In STATECO, n°100, pp 131-138.
- BERGERON, J-L (1979), *Un cadre théorique pour l'étude de la relation entre participation et la motivation au travail in Relations industrielles*, Vol. 34, n°3, pp 471-489.

- BIAGIOTTI, I (2004), *Les forums sociaux mondiaux : une application paradoxale de la doctrine de la participation*, In *Revue internationale des sciences sociales*. Vol 4, n°182, pp 591-602.
- BOUARD, S et al. (2008), *La participation des acteurs locaux à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques de développement durable en Nouvelle-Calédonie* in *EchoGEO* numéro 7, 14 p.
- COTE, V (2009), *La prise en compte des populations locales dans la mise en place d'aires protégées : études de cas au Guatemala et au Maroc*, Université de Sherbrooke, 31 p.
- D'AQUINO, P (2001), *Et si les approches participatives étaient inadaptées à la gestion décentralisées de territoire ?* In *Géocarrefour*, Vol. 76, n°3, pp 233-239.
- DUMAS, A (1983), *Participation et projets de développement*, in *Tiers monde*, Vol. 24, pp. 513-536.
- GEWITZ, S (2003), *Enlightening the Research-Policy Relationship: Issues and dilemmas for Educational Research in European Conference on Educational Research*, University of Hamburg, 17-20, September.
- GUEYE, B (1999), *Où va la participation ? Expérience de l'Afrique de l'Ouest francophone*, 36 p.
- HAMEL, P (1999), *La consultation publique et limites de la participation des citoyens aux affaires urbaines* in *Recherche sociographique*, Vol. 40, n°3, pp 435-466.
- HEIMANS, Y (2002), *Renforcer la participation à la gestion des dépenses publiques : recommandations à l'intention des principaux acteurs* in *Cahier de politique économique* n°22, OCDE, 47 p.
- HERITIER, S (2010), *Participation et gestion dans les parcs nationaux de montagne : approches anglo-saxonnes* in *Revue de géographie alpine*, Vol. 98, pp 155-169.
- ISHAM, J et al. (1995), *Does Participation Improve Performance? Establishing causality with subjective data* in the *World Bank Economic Review*, Vol. n°2, pp. 175-200.
- MIDGLEY, J (1987), *Popular participation, Statism and Development in Journal of social Development in Africa*, Vol. 2, pp 5-15.
- MORIZE, J (1992), *Manuel de vulgarisation agricole*, Vol.1, in *Le technicien d'agriculture tropical*, Maisonneuve et Larose, Paris.
- WEISS, C.H (1977) *Research for Policy's Sake: the enlightening Function of Social research*, In *Policy analysis*, 3 (4), 531-545.

Thèses et Mémoires

- ATTA, K.H (2009), *Participation des populations dans la mise en œuvre du DSRP en Côte d'Ivoire*, Université de Cocody, *Programme de Formation en Gestion de la politique économique*, 22 p.
- CHAMBAS, M. I. (1980), *The Politics of Agriculture and Rural Development in the Upper Region of Ghana : Implication of Technocratic Ideology and Non-Participatory Development*, Thèse de Doctorat, Cornell University.
- GAMGOUM, T. H (1994), *La performance du processus décisionnel collectif*, Mémoire du Diplôme des Etudes Professionnelles Approfondies (DEPA), Université Senghor, 59 p.
- GBANAMOU, A. P (1995), *La problématique de la participation populaire dans la réussite des projets de développement économique*, Mémoire de Diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies, 82 p.
- GHOMARI, A. R (sd), *Approche Méthodologique d'Acquisition de Connaissances agrégées à base d'Agents cognitifs coopérants pour les systèmes d'aide à la décision stratégique*, Thèse de Doctorat, Ecole nationale supérieure en Informatique, Alger, 261 p.

MAIGA, A (2009), *L'autonomie de l'Etat burkinabé dans l'élaboration des politiques publiques : Cas du Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP)*, Mémoire de DEA en Science Politique, Université de Ouagadougou, 103 p.

MOFEN, H (2007), *La participation des collectivités locales au développement économique et sociale*, Mémoire de Licence Professionnelle en Développement, Institut panafricain pour le développement.

OUATTARA, S. (1995), *Le développement participatif. Problématique de la responsabilisation des communautés rurales dans la mise en œuvre des actions de développement*, mémoire de fin de cycle, ENAM, 101 p.

OUEDRAOGO, M. (1999), *Analyse de la participation des populations rurales aux projets d'aménagement et de gestion des Ressources Naturelles au Sahel : Etude de cas de la mise en place des mesures de C E S à Sidogo*, mémoire de Maîtrise de Sociologie, Université de Ouagadougou, 141 p

Documents de travail et Rapports d'institutions

Banque mondiale (Juin 2003), *Santé et pauvreté au Burkina Faso : Progresser vers les objectifs internationaux dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté*, 124 p.

FIDA (2001), *Approche participative pour un cycle de projet orienté vers l'impact – Rapport de l'atelier : « renforcer l'orientation du cycle de projet FIDA sur l'impact »*, Rome

GRAMBERGER. M (2002), *Des citoyens partenaires : Manuel de l'OCDE sur l'information, la consultation et la participation à la formulation des politiques publiques*, 121 p.

MEF (2000), *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté*, 65 p.

MEF (2009), *Le programme triennal d'investissements publics glissant 2010-2012*, 26 p.

MEF (avril 2010), *Le rapport de synthèse des missions de suivi-évaluation des projets et programmes de développement*, 29 p.

MEF (juin 2010), *Coordination et efficacité de l'aide publique au développement au Burkina Faso : enjeux, réalités et perspectives*.

MEF (juin 2010), *Coordination et efficacité de l'aide publique au développement au Burkina Faso : enjeux, réalités et perspectives*, 249 p.

MEF (mars 2009), *note de cadrage sur l'efficacité et la coordination de l'aide publique au développement*, 10 p.

MEF (novembre 2009), *Plan d'action national de l'efficacité de l'aide publique au développement (PANEA) 2010-2012*, 43 p.

MEF (novembre 2009), *Rapport de mission de suivi-évaluation des projets et programmes de développement*, 51 p.

MEF (octobre 2010), *Répertoire des projets et programmes de développement du Burkina Faso : Gestion 2010*, 57 p.

MEF(2003), *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté*, 131 p.

Ministère de la Santé – Burkina Faso (2001), *Plan national de développement sanitaire 2001-2010*,

SOLIDARITE CANADA SAHEL (1993), *Décentralisation et participation populaire au développement : quels liens entre le Canada et le Sahel ?*, Montréal, Solidarité Canada Sahel, 157 p.

Textes réglementaires et juridiques

Décret n°2007-775/PRES/PM/MEF/ portant réglementation générale des projets ou programmes de développement au Burkina Faso du 22 novembre 2007.

Décret n°2007-776/PRES/PM/MEF/ portant organisation et fonctionnement des projets et programmes de développement de catégorie A du 22 novembre 2007.

Décret n°2007-777/PRES/PM/MEF/ portant organisation et fonctionnement des projets ou programmes de développement de catégorie B du 22 novembre 2007.

Annexes

Annexe 1 : Informations générales sur le Burkina Faso (MEF, Juin 2010)

1.1. Données géographiques

Situé en plein cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est un pays enclavé sans littoral dont la superficie est de 274 200 km². Il partage ses frontières avec le Bénin au Sud-est, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo au Sud, le Mali au Nord et à l'Ouest et le Niger à l'Est et au Nord-est.

Il s'étend sur 625 km du Nord au Sud et sur 850 km d'Est en Ouest. Du fait de son enclavement, le pays réalise l'essentiel de ses échanges extérieurs par quatre principaux corridors que sont la Côte d'Ivoire (par la route et le chemin de fer), le Ghana, le Togo et le Bénin (par la route).

Le Burkina Faso est un pays au relief plat dans son ensemble. L'altitude moyenne y est de 400 m.

Cette situation d'ensemble n'exclut pas que certaines zones du pays soient relativement accidentées. Le Sud-ouest et l'Ouest, occupés par un massif gréseux sont les régions les plus élevées et les plus accidentées du pays.

Situé dans la zone tropicale, son climat est caractérisé par deux saisons : une saison pluvieuse (mai-septembre) et une saison sèche (octobre-avril). Trois zones climatiques se dessinent dans le pays :

- ✓ une zone de climat sahélien au Nord où on enregistre 3 mois de pluies avec moins de 600 mm d'eau/an et des températures extrêmes de 10° et 45°C ;
- ✓ une zone de climat nord-soudanien au Centre avec 4 à 5 mois de pluies et une pluviométrie comprise entre 600 et 1000 mm d'eau/an. Les températures annuelles oscillent entre 13° et 40°C ;
- ✓ une zone de climat sud-soudanien au Sud pouvant enregistrer 5 mois de pluies avec une pluviométrie comprise entre 1000 et 1300 mm d'eau/an et des températures extrêmes de 12° et 38°C.

Le réseau hydrographique est relativement important. Les cours d'eau sont rattachés aux bassins de la Volta, de la Comoé et du Niger. Le bassin de la Volta est le plus important et renferme les trois principaux fleuves du pays que sont le Mouhoun, le Nakambé et le Nazinon.

La végétation est de type soudano-sahélien : 5% du territoire se situent en zone aride, 69% en zone semi-aride et 26% en zone sub-humide. Les sols se caractérisent par leur aridité et sont en général de faible profondeur et d'une fertilité peu élevée. Trois grandes catégories de sols sont identifiées selon leur origine géologique : les sols du bouclier africain, les sols des bassins sédimentaires et ceux des dépôts quaternaires.

1.2. Données démographiques

Selon les résultats des recensements généraux de la population de 1996 et de 2006, la population du pays est passée de 10 312 600 à 14 017 262 d'habitants, avec un taux annuel moyen de croissance de 3,1%. La population en 2009 est estimée à 15 224 780 habitants dont 7 877 945 de femmes et 7 346 835 d'hommes. Les femmes représentent 51,7% de la population et les hommes 48,3%. Une autre caractéristique de la population est sa jeunesse. Les moins de 15 ans sont estimés à 46,4% de la population. La population est essentiellement rurale (77,3%).

La densité moyenne est passée de 38,1 habitants au Km² en 1996 à 51,8 habitants au km² en 2006 et estimée à 55,52 habitants/km² en 2009. Les régions les plus peuplées sont le Centre et les Hauts-Bassins qui comptent respectivement 1 953 669 et 1 604 875 habitants.

Le phénomène des migrations est une donnée essentielle de la population burkinabè. Près de 60% de ces migrations sont internes, touchant en majorité les femmes (54% des migrants internes) et ayant pour causes principales les alliances matrimoniales et la forte pression démographique des régions du Centre, du Plateau Central et du Nord du pays. Quant aux migrations externes, elles touchent principalement les hommes, avec comme pays traditionnels d'accueil la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Selon les estimations du Ministère de la santé, le taux de séroprévalence général est passé de 2,7% en 2003 à 1,6% en 2009. Les efforts du Gouvernement se poursuivent à travers les actions du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST (CNLS) et du Ministère de la santé. La mise en œuvre du Plan d'actions du deuxième Cadre Stratégique de Lutte contre le SIDA couvrant la période 2006-2010 se poursuit au niveau des structures déconcentrées et décentralisées afin de renforcer la lutte contre cette pandémie.

Annexe 2 : Synthèse du rapport sur la coopération pour le développement 2009 – Burkina Faso (MEF, Juin 2010)

Au cours de l'année 2009, l'activité économique du Burkina Faso a été marquée par les effets de la crise économique et financière mondiale et une pluviométrie irrégulière. La croissance du PIB s'est établie à 3,2% en 2009 contre 5,2% en 2008. Cet environnement économique a fortement détérioré les finances publiques dont le solde a été déficitaire de 92,6 milliards de FCFA.

Au plan social, les efforts entrepris par le Gouvernement depuis l'adoption du premier CSLP se sont poursuivis. Des résultats globalement satisfaisants ont été atteints dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'amélioration du cadre de vie, de l'eau potable et l'assainissement et de l'emploi.

L'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) aux efforts de développement du Burkina Faso s'est poursuivi en 2009 par un niveau de décaissement des ressources extérieures évaluées à 1 228,61 millions dollars US (568,85 milliards FCFA) contre 1 023,98 millions dollars US en 2008 (424,82 milliards FCFA), soit un accroissement de 20%.

Le rapport APD sur PIB est de 14,47%, soit une augmentation de 1,76 point de pourcentage par rapport à celui de 2008. L'APD par habitant a augmenté de 17,43% en passant de 68,72 à 80,70 dollars US entre 2008 et 2009.

L'Aide Publique au Développement reçue en 2009 se caractérise par la prédominance:

- ✓ de l'aide multilatérale par rapport à l'aide bilatérale et à la contribution des ONG : 59,80% de l'APD;
- ✓ des dons par rapport aux prêts : 67,63 % de l'APD totale;
- ✓ de l'approche projet par rapport aux autres modalités : 64,90% de l'APD totale ;
- ✓ de cinq secteurs (sur vingt trois que compte la classification de l'OCDE) qui absorbent 75,67% de l'APD totale.

Du point de vue de sa structure, l'APD est répartie selon quatre types d'assistance : i) l'aide projet, pour 797,30 millions dollars US soit 64,89% de l'APD totale, ii) les appuis budgétaires pour 384,74 millions dollars US soit 31,32%, iii) l'aide alimentaire pour 28,60 millions dollars US soit 2,28% et iv) l'assistance et les secours d'urgence pour 18,52 millions dollars US soit 1,51%.

L'aide projet se décompose en aide projet avec fonds communs (69,75 millions dollars US) et en aide projet sans fonds communs (727,55 millions dollars US, y compris la coopération technique).

L'aide projet est allouée sous forme de dons (63,39%) et de prêts (36,61%). Parmi les principaux bailleurs de fonds qui fournissent ce type d'aide figurent l'IDA avec 145,44 millions de dollars US, (18,24% du total de l'enveloppe des aides projets), la Chine-Taiwan avec 88,78 millions dollars US, (11,14%), la Commission européenne pour 59,82 millions dollars US, (7,50%), le FAD avec 58,61 millions dollars US, (7,35%) et les USA pour 46,94 dollars US, (5,89%).

L'appui budgétaire général (ABG) en 2009 représente 30,51% de l'APD totale (374,90 millions dollars US), soit une hausse de 29,43% par rapport au volume d'ABG reçu en 2008. Il a été octroyé sous forme de dons à hauteur de 269,10 millions dollars US (71,78% de l'ABG) et sous forme de prêts à hauteur de 105,79 millions dollars US (28,22%). La contribution des bailleurs multilatéraux en 2009 a connu une augmentation de 35,41% par rapport à 2008 se situant à 299,81 millions dollars US, soit 79,97% de l'ABG. La Banque Mondiale occupe la première place avec une contribution de 100,1 millions dollars US (26,70% de l'ABG), suivie de la Commission Européenne pour 93,92 millions dollars US (25,05%), du Fonds Monétaire International avec 75,12 millions dollars US (20,04%) et du Fonds Africain de Développement pour 30,67 millions dollars US (8,18%).

L'aide alimentaire représente une faible proportion de l'APD, soit 2,28% en 2009. Entre 2008 et 2009, elle est passée de 14,13 millions dollars US à 28,06 millions dollars US, soit un taux d'accroissement de 98,58%. Les principaux bailleurs sont le Japon et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) avec respectivement des apports de 14,96 millions dollars US et 12,36 millions dollars US.

« L'assistance et les secours d'urgence » a plus que triplé en 2009 avec un montant de 18,52 millions dollars US, soit un taux d'accroissement de 221,53% par rapport à 2008 et cela certainement en rapport avec les inondations du 1er septembre 2009. Le principal pourvoyeur est le PAM avec un apport estimé à 10,72 millions dollars US. La FAO, le Luxembourg, la Commission Européenne (CE) et l'Italie ont également contribué à ce type d'aide.

Selon les types de financement, les dons se sont élevés à 830,95 millions dollars US, (67,63% de l'APD totale), contre 714,12 millions dollars US en 2008, soit un accroissement de 16,36%. Quant aux prêts, ils sont passés de 309,85 millions dollars US en 2008 à 397,66 millions dollars US en 2009, soit un accroissement de 28,34%.

En ce qui concerne les sources de financement, les partenaires multilatéraux ont contribué à hauteur de 735 millions dollars US à l'APD totale, soit 59,80% contre 604 millions dollars US en 2008, soit un accroissement de 21,69%. La contribution des partenaires bilatéraux a connu un accroissement de 20,34% passant de 388,9 millions dollars US en 2008 à 468 millions dollars US, soit 38,08% du total de l'APD en 2009. Celle des ONG a connu une dégradation de 16,13% pour s'établir à 26 millions dollars US.

La répartition sectorielle montre que cinq secteurs ont absorbé 929,63 millions dollars US, soit 75,67% de l'aide totale reçue. Ce sont: i) Aide-programme et aide sous forme de produits, pour 400,82 millions dollars soit 32,62%, ii) Education pour 149,74 millions dollars US soit 12,19%, iii) Agriculture pour 149,46 millions dollars US soit 12,17%, iv) Santé pour 118,33 millions dollars US soit 9,63% et v) Transports et entreposage pour 111,27 millions dollars US soit 9,06%. Le gouvernement s'est engagé depuis plusieurs années avec la communauté internationale à rendre l'aide plus efficace. Dans cette dynamique, il a défini des orientations pour mieux assurer sa coordination. Le présent thème qui porte sur la coordination et l'efficacité de l'aide : enjeux, réalités et perspectives fait l'état de la coordination de l'aide au Burkina Faso et dégage des perspectives pour améliorer son efficacité.

Annexe 3 : Indicateurs de base du Burkina Faso

SUPERFICIE	274 200 km²
DEMOGRAPHIE	
Population (2006)	14 017 262 habitants
Taux de croissance démographique (2006)	3,1%
Population estimée en 2009	15 224 780 habitants
- Femmes	7 877 945 habitants
- Hommes	7 346 835 habitants
Densité de population (2009)	55,52 habitants/km ²
Répartition de la population (2009)	
- Urbaine	24,25 %
- Rurale	75,75 %
PIB par habitant (2009)	320,5 \$ E.U (courant)
Indice de Développement Humain (IDH 2009)	0,389 (172 ^{ème} /177)
AGRICULTURE (2006)	
Utilisation des sols	
- Cultures	4 105 069 ha
- Cultures irriguées	21 262 ha
SANTE	
Taux de natalité (2009)	46 pour mille
Taux de mortalité (2009)	11,80 pour mille
Taux mortalité infantile (2009)	81 pour 1000
Taux de mortalité maternelle (2006)	307,3 pour 100 000 naissances vivantes
Taux de fécondité (2009)	6,20 par femme
Espérance de vie à la naissance (2009)	56,7 ans
Accès à l'eau potable (2007)	
- Zones urbaines	76%
- Zones rurales	64%
Taux d'accès à l'assainissement (2007)	33,3%
Taux de séroprévalence du VIH/SIDA (2009)	1,6%
Rayon moyen d'action théorique (2009)	7,5km
EDUCATION	
Taux brut de scolarisation (2008/2009)	
- Primaire	72,4% (tranche d'âge 6-11 ans)
- Post primaire	20,1% (tranche d'âge 12-15 ans)
Taux brut de préscolarisation	2,8%
Taux d'achèvement au primaire	41,7% (tranche d'âge 6-11ans)
Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus (2008)	28,3%
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants (2009)	314
ECONOMIE	
Encours de la dette publique (2009)	27,66% du PIB
Montant du PIB courant (2009)	3932,42 milliards de FCFA
Montant du PIB réel (2009)	3 052,6 milliards de FCFA
Croissance réelle du PIB (2009)	3,2%
Taux moyen de croissance (2005-2009)	5,4%
Inflation (2009)	2,8%
Part du secteur d'activité dans le PIB (2009)	
- Primaire	30,9%
- Secondaire	22,5%
- Tertiaire	46,6%
Dette Publique (2009)	1 087,65 Milliards FCFA
Ratio « service de la dette sur recettes budgétaires » (2009)	14,79%
Principales exportations	Or, Coton, karité et oléagineux, fruits et légumes, animaux vivants, cuirs et peaux
Principales importations	Produits pétroliers, produits alimentaires, machines et appareils, matériels de transport, produits chimiques, fer, ciments.
Principaux marchés d'exportation	Union Européenne, Afrique de l'Ouest, Singapour, Japon, Etats Unis d'Amérique, Rép. de Chine, Inde et Canada,

DONNEES SUR LA PAUVRETE	
Seuil de pauvreté national	89 467 FCFA (2007) 99 040 FCFA (2008) 103 139 FCFA (2009)
Incidence de la pauvreté globale (2005) à (2009)	42,4% (2007), 43,3% (2008), 43,2% (2009)
Incidence de la pauvreté urbaine (2009)	20,6%
Incidence de la pauvreté rurale (2009)	48,8%
Indicateur de pauvreté humaine (2008)	54,7%
INFRASTRUCTURES ROUTIERES (2009)	
- Routes nationales	6 697,50 km
- Routes bitumées	3 107,30 km
- Routes en terre	2 510,09 km
- Total routes	15 272 km
- Voies ferrées	625 km
TECHNOLOGIE	
Lignes principales de téléphone (au 30 juin 2009)	151 206
Abonnés à un service de téléphonie mobile (au 30 juin 2009)	3 729 077
Télédensité fixe	1,01 téléphone pour 100 habitants
- Télédensité mobile	25,02 téléphones pour 100 habitants
- Télédensité globale	26,04 téléphones pour 100 habitants
Nombres de téléphones fixes et mobiles (au 30 juin 2009)	3 880 283
Internauts (2008)	19 684 (1,32 pour 1000 habitants)
Electricité production (2006)	548,4 GWH
Taux d'électrification (2007)	19,9%
Taux d'électrification rurale (2007)	3,62%
GENERALITES	
- Religions	traditionnelle, musulmane, chrétienne
- Langue officielle	Français
- Monnaie	Franc CFA
- Taux de change (2009)	1 dollar US pour 463 FCFA
Exercice budgétaire	du 1er Janvier au 31 Décembre (12/12)

Sources :

- DEP des ministères (MAHRH, Santé, MEBA, MESSRS, MPTIC, MMCE, MID) ;
- Rapport Mondial sur le Développement Humain Durable, 2009/PNUD ;
- Recensement général de la population et de l'habitation, INSD/ MEF – 2006 ;
- Note technique sur la situation économique et financière et tendances pour 2010-2012/DGEP, février 2010 ;
- Projections démographique de 2007 à 2020 par région et province, INSD, août 2009 ;
- Autorité de Régulation des Communications Electroniques ;
- Rapport sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2009, CNPE, juin 2010 ;
- Direction Générale de l'Information et des Statistiques Sanitaires (DGISS).